



HAL
open science

**Paysage et usages du sol dans la région de Béziers
(Gaule Narbonnaise) entre le Ier s. av. J.-C. et le IIIe s.
ap. J.-C.**

Stéphane Mauné

► **To cite this version:**

Stéphane Mauné. Paysage et usages du sol dans la région de Béziers (Gaule Narbonnaise) entre le Ier s. av. J.-C. et le IIIe s. ap. J.-C.. L. Labruna, R. Pierobon dir., Paesaggio e utilizzazione della terra: diritto, economia, società, Actes du colloque international, Naples, 26-27 février 1999, Index, 2003, Naples, Italie. pp.250-294. hal-04533601

HAL Id: hal-04533601

<https://hal.science/hal-04533601>

Submitted on 5 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain

Index

Quaderni camerti di studi romanistici
International Survey of Roman Law

PAESAGGIO E UTILIZZAZIONE DELLA TERRA
.DIRITTO ECONOMIA SOCIETÀ

estratto

32

2003

JOVENE EDITORE NAPOLI

Index

Quaderni camerti di studi romanistici
International Survey of Roman Law

Direttore Luigi Labruna

Sotto gli auspici
della Facoltà di Giurisprudenza dell'Università di Camerino

Organo del « Gruppo di ricerca sulla diffusione del diritto romano ».
Presidente Pierangelo Catalano.

Comitato direttivo: Ignazio Buti, Luigi Capogrossi Colognesi, Pierangelo Catalano, Giovanni Lobrano, Sandro Schipani.

Università di Napoli Federico II
e Università di Franche-Comté (Besançon)
Facoltà di Giurisprudenza - Facoltà di Lettere e Filosofia
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Action COST G2
Consorzio Interuniversitario Gérard Boulvert

Atti del Convegno su
«Paesaggio e utilizzazione della terra: diritto economia società»
(Napoli 26 e 27 febbraio 1999)

*Paysage et usages du sol dans le territoire
de la Cité de Béziers (Gaule Narbonnaise)
entre le Ier s. av. J.-C. et le IIIe s. ap. J.-C.*

Stéphane Mauné

Dans la région de Béziers, la confrontation des recherches archéologiques récentes avec les données cadastrales et épigraphiques et avec certains passages des *agrimensores* permettent d'évoquer, à partir de quelques exemples concrets, la diversité des modes d'occupation et d'exploitation des sols entre le Ier s. av. J.-C. et le IIIe s. ap. J.-C. Ce phénomène, replacé dans son contexte micro-régional, invite à privilégier une approche pluridisciplinaire de la problématique des paysages et des usages du sol et nuance quelque peu les résultats des approches monolithiques actuellement développées dans certains secteurs de la province de Narbonnaise et reposant sur les concepts et méthodes de la Géographie historique.

I

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. [*Le contexte général de l'occupation du sol entre le Ier s. av. J.-C. et le IIIe s. ap. J.-C.*] — Dans la partie nord et nord-orientale du territoire de la Cité de Béziers (Figure 1), les enquêtes archéologiques systématiques (prospections et fouilles) effectuées depuis une dizaine d'années permettent aujourd'hui d'aborder la problématique de l'occupation du sol à partir d'une vision diachronique et pluridisciplinaire couvrant une longue période, comprise entre le VIe s. av. J.-C. et le début du haut Moyen-Age. Les questions relatives à l'évolution du paysage et des usages du sol doivent en effet être abordées sur la base de données abondantes et fiables permettant une perception aussi juste que possible de l'évolution de la densité et des formes de l'occupation du sol, et ce dans la longue durée. Aujourd'hui, on dispose ainsi, pour une zone d'environ 600 km²,

* L'auteur est chargé de recherches au CNRS (ESA 6048/ISTA de Besançon; UMR 154 de Lattes) membre de l'action COST G2 «Paysages anciens et structures rurales» de la Commission des Communautés européennes. Ce dossier a été présenté à Naples, le 27 février 1999, lors du colloque européen organisé conjointement par l'Université Federico II de Naples et l'Université de Franche-Comté, à l'invitation de R. Pierobon-Benoit et de L. Labruna. Sa publication lui donne l'occasion de remercier toute l'équipe COST G2 et sa présidente, M. Clavel-Lévêque, grâce à qui il a pu bénéficier d'une bourse post-doctorale de onze jours à Naples, du 17 au 28 février 1999 ainsi que M. Monaco et les membres du Centre J. Bérard pour leur accueil.

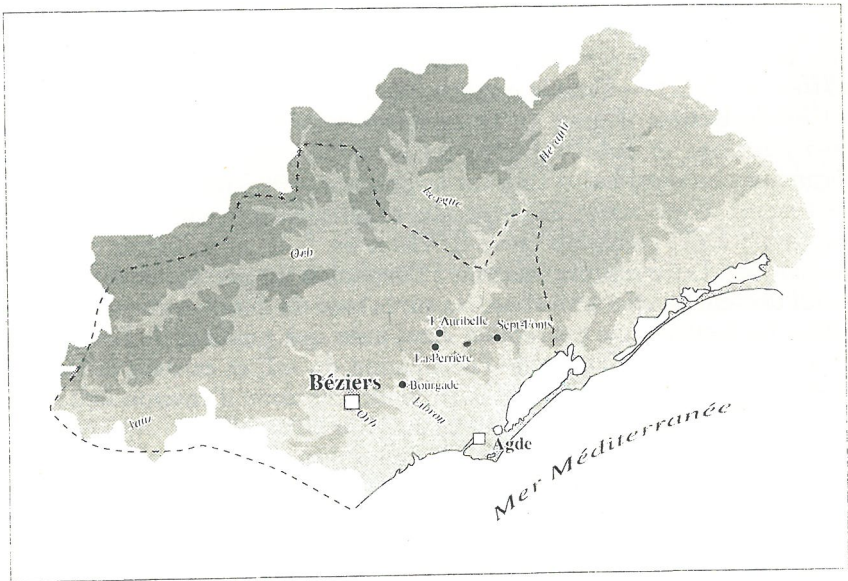
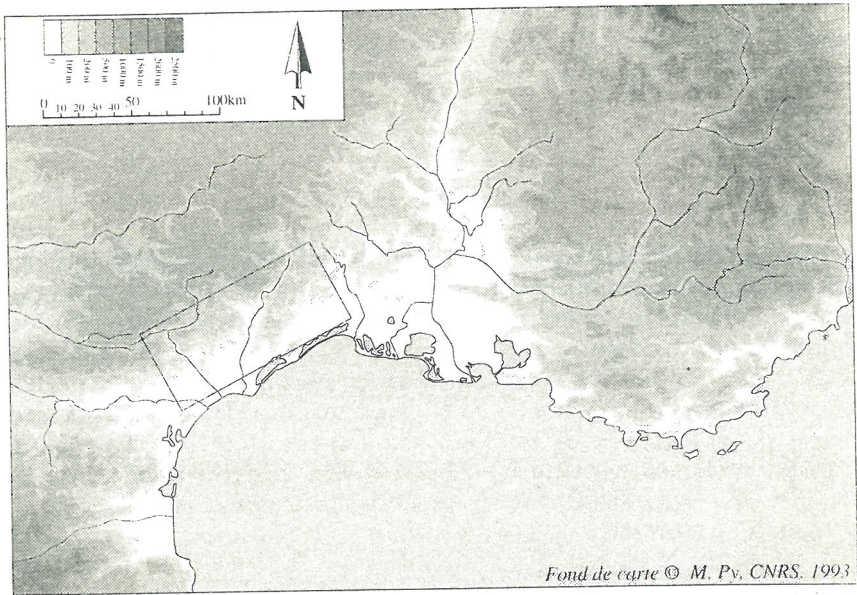


Figure 1 - Localisation de l'actuel département de l'Hérault en Gaule méridionale et localisation des sites étudiés dans le territoire de la cité de Béziers.

d'un total de près de cinq cent cinquante sites archéologiques dont la chronologie est comprise entre le II^e s. av. J.-C. et le VI^e s. ap. J.-C. Environ quatre cents d'entre-eux sont finement datés et cent cinquante restent encore à étudier plus précisément¹. Parallèlement à cette réflexion, les travaux engagés sur cette zone s'attachent également à préciser quelles furent les activités économiques dominantes et abordent aussi les questions relatives aux pratiques cultuelles et funéraires, indispensables pour mieux analyser l'identité culturelle des populations successives et leurs modes d'expression. C'est le croisement de l'ensemble de ces données — auxquelles il convient d'ajouter toute une série d'études portant sur la vie matérielle (numismatique, céramologie, étude du petit mobilier ...) — qui peut permettre de mettre en évidence les phénomènes de continuité/rupture et assure à cette recherche sa vocation historique. Enfin, la multiplication des analyses paléoenvironnementales — effectuées dans le cadre des fouilles liées au gazoduc «Artère du Midi» et à la construction de l'autoroute A. 75 — apporte de nombreux compléments d'informations en cours de traitement et qui seront à même de pondérer certaines hypothèses et conclusions.

On peut donc proposer en guise de préliminaire, et même si beaucoup de travail reste à accomplir, un premier bilan concernant la dynamique et les formes de l'occupation du sol; cadre indispensable à la problématique qui nous occupe ici.

Si l'occupation des campagnes biterroises paraît déjà relativement dense durant tout l'Age du Fer, il faut cependant attendre le II^e s. av. J.-C. et l'après-conquête romaine pour constater une multiplication très nette du nombre d'établissements ruraux. Ce phénomène marque le début d'une longue période d'accroissement du nombre des sites ruraux qui culminera à la période flavienne lorsque la densité d'occupation atteindra un niveau qui ne sera jamais égalé par la suite. Pour expliquer cette réalité — qui, d'une manière générale, a d'ailleurs été observée dans l'ensemble de la province de Transalpine/Narbonnaise — il faut rappeler que les fondations coloniales en Gaule méridionale furent nombreuses dans la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. (seconde déduction de Narbonne, Arles, Béziers en 36 av. J.-C.², Orange ...) et que la paix imposée par Rome favorisa sans doute un forte croissance démographique du monde indigène, déjà entamée avant la conquête de 118 av. J.-C. De même, l'essor commercial et les richesses du sol et du sous-sol de la province semblent avoir entraîné une immigration (Italie mais aussi Espagne), sinon massive, du moins importante, dans les campagnes et dans les agglomérations dès les premières décennies de l'occupation romaine. Toutefois, il semble qu'il faille distinguer — au moins pour la période antérieure aux années 50/30 av. J.-C. — la zone située à l'ouest du fleuve Hérault du reste de la Transalpine; d'une part à cause de la fondation de la colonie romaine de Narbonne en 118 av. J.-C., d'autre part en raison d'une présence italienne beaucoup plus intense et précoce qu'ailleurs³. Pour ces secteurs, la prise en main de l'*ager publicus*, par le biais de centuriations⁴ structurant une partie de la distribution de

l'habitat, fut rapide tandis que l'importance de l'exploitation des mines d'argent de Lascours, des mines de Fer des Martyrs et du Canigou et des mines de cuivre de Cabrières et des Corbières dit assez l'intérêt économique de cette partie de la province pour Rome⁵.

Quoiqu'il en soit, on peut considérer qu'entre le milieu du Ier s. ap. J.-C. et le milieu du IIe s., les campagnes de l'*Ager Baeterrensis* étaient très peuplées et littéralement parsemées d'habitats dispersés s'intercalant entre de nombreuses agglomérations. Pourtant, à partir des années 150/180, peut-être même un peu plus tôt, plus de la moitié de ces établissements ruraux est abandonnée tandis qu'aucun nouveau site n'est créé. Cette tendance, très forte surtout dans la seconde moitié du IIe s., sera récurrente jusqu'à la fin du IIIe s., période à laquelle, près de 70% des sites ruraux du Haut-Empire auront finalement disparu⁶. Ces observations, valables pour toutes les micro-régions de Narbonnaise ayant fait l'objet d'enquêtes systématiques⁷ n'ont pas encore trouvé d'explication satisfaisante et plutôt qu'une solution unique — telle celle qui consiste à affirmer qu'il ne s'agit en fait que d'une restructuration du réseau des exploitations agricoles initiée par les propriétaires des grands établissements ruraux — on préférera, dans l'état actuel des recherches, poursuivre l'enquête en insistant sur la possible conjonction et/ou succession de facteurs déstabilisants (difficultés économiques, crise agricole, pression fiscale, pandémies, dégradation climatique ...), et cela sur la longue durée ...

En ce qui concerne plus particulièrement les formes de l'occupation du sol, il faut bien avouer que la situation est assez complexe, mais peut-il en être autrement? Lorsque Rome intégra la Transalpine à l'*ager publicus*, elle prit possession d'une multitude de territoires au sujet desquels on sait finalement bien peu de chose. Elle laissa vraisemblablement subsister la plupart des agglomérations indigènes, octroya même le droit de frapper monnaie à certaines, fonda une colonie romaine à Narbonne et des points d'appui sur la voie reliant l'Italie à l'Espagne; elle laissa également leur autonomie à Marseille et aux autres agglomérations grecques de Gaule méridionale. Sur les territoires de ces entités politiques existaient des fermes et des villages, certes peu nombreux mais actifs et en tout cas très ouverts au commerce méditerranéen comme en témoigne l'abondance des importations retrouvées à leur emplacement. Une centaine d'années plus tard, la physionomie des campagnes a radicalement changé: durant la phase césaro-triumvirale puis encore sous Auguste, les fondations de colonies de peuplement ont entraîné l'émergence d'un nombre important de nouveaux domaines ruraux, de nombreux *oppida* ont été désertés et au terme d'une évolution bi-séculaire, le peuplement rural apparaît comme très dispersé, même s'il subsiste encore beaucoup d'agglomérations secondaires d'origine protohistorique. La diversité des établissements ruraux exprime d'ailleurs la complexité du phénomène: sur la base des prospections de surface et de fouilles extensives, on observe en effet que les grandes *villae* côtoient les simples fermes et qu'il existe également,

entre les deux, toute une variété d'habitats ruraux. Appréhender, à ce niveau de connaissance finalement réduit, les liens hiérarchiques pouvant exister entre ces «gisements archéologiques» semble tout à fait aléatoire en l'absence de donnée épigraphique: on ne peut faire que des suppositions — à condition d'ailleurs que celles-ci reposent sur une analyse matérielle et chronologique fiable — et le fait qu'une ferme soit installée à proximité d'une *villa* n'est pas une preuve absolue des liens qui peuvent exister ou non entre les deux entités. En définitive, la taille d'un site ne permet pas, à priori, et sauf exception, de préjuger de son statut ni de celui de ses occupants. Enfin, elle ne nous renseigne pas non plus sur celle du *fundus* qui y est associé. Une grande *villa* n'est pas obligatoirement le siège d'un grand domaine et vice-versa. De même, peut-être faudrait-il se défaire de cette vision idéale d'un découpage des propriétés en blocs monolithes⁸, comme y invitent par exemple les documents cadastraux d'Orange, et mieux prendre en considération la diversité des activités agricoles et artisanales qui, elles, en revanche, peuvent conditionner la dimension et l'organisation des *fundi*. Une activité à forte valeur ajoutée n'aura besoin que de peu de terres; à l'inverse, l'élevage extensif nécessite la possession et/ou l'accès à de grandes superficies ... En définitive, celui qui veut étudier les relations entre les paysages et/ou les terroirs et l'usage du sol se trouve confronté à deux contraintes majeures; l'une ayant trait à la structure matérielle et juridique des propriétés et des moyens de production, l'autre à leur évolution dans le temps, les deux entretenant bien évidemment de multiples liens qui brouillent notre perception historique.

2. [La problématique des paysages et usages du sol dans l'Antiquité en Biterrois]. — Toutes ces observations témoignent finalement d'une dynamique complexe au centre de laquelle se trouvent bien évidemment les questions relatives aux modes d'appropriation et d'exploitation des sols. L'analyse est rendue particulièrement complexe par l'évolution constante des structures de l'occupation du sol dans le temps (mobilité des hommes, des propriétés) et par ce que j'appellerais l'association et la diversité inévitables des terres exploitées (par transmission/division, achat, location, occupation) au sein des domaines: en effet, bien que nous ne connaissions pas dans le détail et pour des cas concrets (du moins en Biterrois), les paramètres juridiques et institutionnels relatifs à l'usage du sol, on ne peut ignorer leur complexité qu'éclairent les récentes traductions des *agrimensores* comme Siculus Flaccus, Hygin l'Arpenteur ou Frontin et encore une fois les données relatives aux marbres d'Orange⁹ ou l'exemple bien connu des *fundi Petroniani* de la table de Véléia. Comme le soulignait récemment R. Compatangelo, «La variété des solutions possibles au niveau du dessin parcellaire, dans le cadre de l'évolution des structures de la propriété, pourrait jeter des doutes sérieux sur les capacités réelles de la recherche archéologique d'obtenir des reconstitutions vraisemblables de la physionomie des domaines antiques»¹⁰.

De la même façon, il nous est encore particulièrement difficile d'appréhender les réalités paysagères de l'époque et leurs adaptations et transformations consécutives à la pression anthropique, constante entre le IIe s. av. J.-C. et le début du Bas-Empire. En Biterrois, les études paléoenvironnementales ont commencé à se multiplier avec le développement des fouilles préventives liées aux grands travaux d'aménagement (gazoduc «Artère du Midi, autoroute A. 75) mais il faudra encore attendre quelques années pour que l'anthracologie, la carpologie, la palynologie et les sciences du sol restituent une image sinon complète, du moins objective des paysages antiques, et cela sur la longue durée.

Quoiqu'il en soit, on peut cependant être optimiste sur l'évolution des connaissances d'autant que quelques études de cas — que nous nous proposons d'aborder ici — permettent d'ores et déjà une première approche, certes modeste, de la problématique des paysages et de l'usage du sol dans l'Antiquité, pour la région de Béziers¹¹. Ces dossiers ont pour seule ambition d'exprimer la complexité et la difficulté d'analyser les données matérielles livrées par l'archéologie et voudraient aussi montrer que les questions posées sont susceptibles de faire avancer la problématique.

II

DE LA DIVERSITÉ (ET DE LA COMPLEXITÉ) DES RELATIONS ENTRE LE PAYSAGE ET L'USAGE DU SOL

L'analyse que nous proposons ici s'appuie donc sur trois dossiers pour lesquels on a pu croiser un certain nombre d'informations issus des fouilles et/ou des prospections; les hypothèses proposées ne sauraient être retenues comme des certitudes et sont utilisées comme éléments de réflexion, seul le rapprochement entre la découverte de Sept-Fonts et un extrait du *de condicionibus agrorum* de Siculus Flaccus étant assuré.

1. [*Sept-Fonts (St-Pons-de-Mauchiens): un cas d'occupatio de l'époque augustéenne*]. — Découvert en 1989 à l'occasion de travaux agricoles, le site de Sept-Fonts¹² (Figure 2 et 3), installé tout près d'une source pérenne, à 130 m d'altitude, sur la pente sud d'un petit vallon, correspond à un bornage de propriété dont l'implantation remonte aux premières années du Ier s. ap. J.-C.¹³. Trois opérations de fouille successives¹⁴ ont permis de dégager et d'étudier cette structure augustéenne qui est implantée sur des fosses du IIe s. av. J.-C., de nature vraisemblablement cultuelle. Celles-ci se présentent sous la forme d'excavations plus ou moins circulaires dont les remplissages, en grande partie perturbés au début du Ier s. ap. J.-C., ont livré un abondant mobilier protohistorique composé de fragments d'amphores italiques, de campanienne A, de céramique à pâte claire et de céramique modelée. Installées à proximité de la source, ces structures ont été interprétées comme des fosses liées à un sanctuaire rural protohistorique peut être dédiés à une ou plusieurs divinités de la sphère «fécondité/fertilité» et/ou

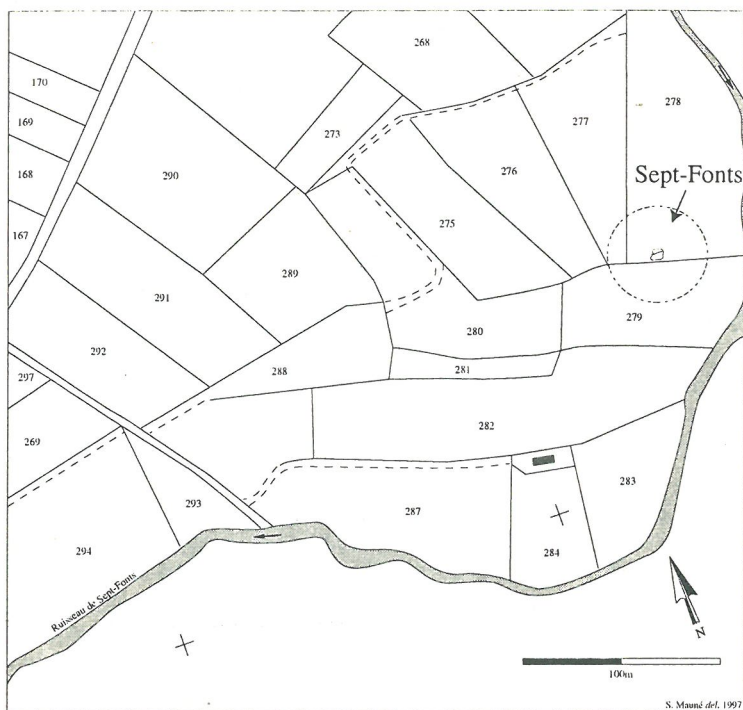
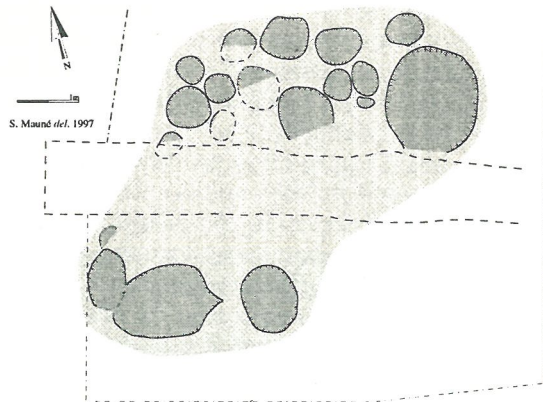


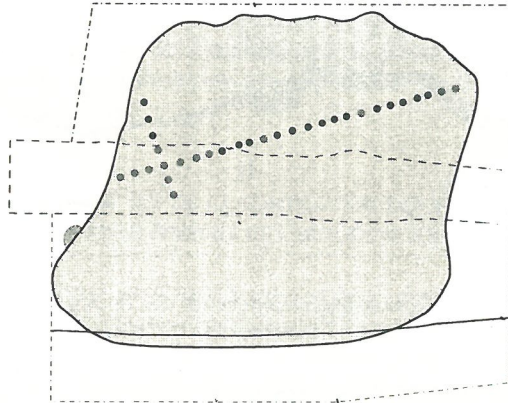
Figure 2 - Localisation topographique du site de Sept-Fonts à St-Pons-de-Mauchiens. Extrait cadastral communal au 1/25000e, section AM.

marquant une limite territoriale. A l'appui de ces hypothèse, on soulignera que l'implantation du bornage augustéen s'est faite sur ces fosses, ce qui ne peut être une coïncidence fortuite: à l'époque augustéenne, ces fosses étaient donc matérialisées à la surface du sol et l'on peut interpréter cette superposition de deux manières radicalement différentes: soit on a voulu les effacer définitivement, soit, au contraire, on a voulu marquer la continuité de la vocation cultuelle du lieu.

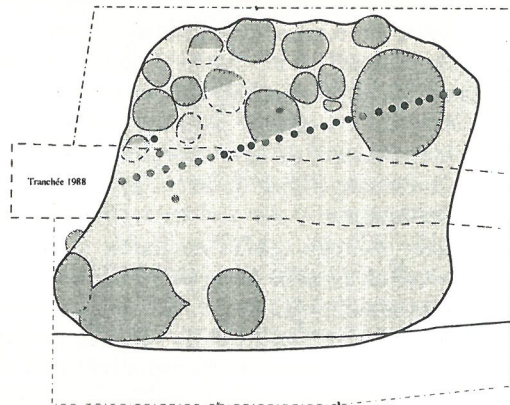
Quoiqu'il en soit, au tout début du 1er s. ap. J.-C., une grande fosse est aménagée à l'emplacement de ces structures protohistoriques; certaines sont détruites, d'autres curées en partie ou complètement. La grande fosse est alors colmatée avec de la pierraille soigneusement tassée et mélangée à des fragments de céramique, des éléments de construction, des déchets culinaires ... Sur ce radier, deux rangées perpendiculaires de têtes d'amphores Pascual 1 (trente-six exemplaires) et Dr. 2-4 (dix-huit exemplaires) de Tarraconaise sont alors installées puis bloquées à l'aide d'une nouvelle couche de pierre et de céramique. Le tout est alors scellé et reste fréquenté jusque vers la période flavienne comme en témoigne la découverte, en surface, d'un peu de mobilier dont la chronologie s'étale entre la période tibérienne et les années 70/80 ap. J.-C. Près de deux mille



I- État fin du deuxième Age du Fer (Sept-Fonts-2)



II-État augustéen



III- États fin Age du Fer et Augustéen cumulés

Figure 3 - Plans des deux phases de fonctionnement du site de Sept-Fonts et état cumulé.

ans plus tard, des travaux de remembrement arasent toutes les structures situées au dessus des alignements de têtes d'amphores et permettent la découverte de cet ensemble clos exceptionnel. L'étude de l'ensemble du mobilier retrouvé en stratigraphie atteste que la mise en place de cette fosse et de son remplissage a été effectuée de façon ponctuelle, dans la première décennie du Ier s. ap. J.-C. L'intérêt de ce site est d'abord d'offrir un remarquable témoignage matériel d'un passage de Sículus Flaccus qui dans son *De condicionibus agrorum*¹⁵ décrit très précisément la mise en place d'une structure tout à fait comparable, surmontée d'une rangée de têtes d'amphores (voir *infra* annexe). Outre les détails techniques très complets relatifs au comblement de la fosse, Sículus précise également le contexte culturel — offrandes consacrées au dieu Terme — et surtout juridique dans lequel s'effectuent ces travaux qui sont destinés à l'établissement d'une limite commune de propriétés gagnées sur des terres arcifinales et qui correspondent en fait à des *agri occupatorii*.

Le site de Sept-Fonts est donc une structure de bornage, limitant des propriétés taillées dans des terres non mesurées et non assignées; Sículus insiste en effet à plusieurs reprises sur ce point: «Tel était donc le sacrifice que faisaient les propriétaires quand ils établissaient des limites entre eux» Th. 105 et plus loin, «S'il s'agissait de placer des bornes dans un *trifinium*, c'est-à-dire à l'endroit où se rejoignent trois possesseurs, tous les trois faisaient le sacrifice. Aussi nombreux qu'étaient les propriétaires dont les terres étaient contiguës, tous, au terme d'un accord, plaçaient des bornes et faisaient des sacrifices ...». Th. 105. Contrairement à ce que pouvait laisser croire l'orientation des deux lignes de têtes d'amphores, isocline à la centuriation impériale Béziers A, cette structure n'est donc pas liée à une centuriation; l'absence chronique de trace fossile des limitations biterroises étant d'ailleurs patente sur une très large zone autour du site. En fait, et Sículus est très précis sur ce point, ce type de bornage concerne — nous l'avons déjà évoqué — les *agri occupatorii* que certains appellent également terres *arcifinales* (Th. 102) et comme il l'explique (Th. 102), il n'existe «pour ces terres aucun bronze, aucun plan cadastral qui témoignerait de la garantie publique vis-à-vis de leurs possesseurs, puisque personne, individuellement, n'en reçut une quantité (*modus*) préalablement mesurée, mais que chacun occupa, soit ce qu'il cultivait, soit ce qu'il pensait pouvoir cultiver». L'explication est suffisamment claire pour ne pas être développée davantage: le secteur de Sept-Fonts a fait l'objet, aux alentours du début du Ier s. ap. J.-C., d'une annexion par des propriétaires établis sur des domaines voisins et désireux d'accroître la taille de leurs *fundi*. Cette découverte permet donc de localiser ici des terres non attribuées, relevant de l'*ager publicus*. Il est d'ailleurs important de souligner que nous nous trouvons ici aux confins nord-orientaux du territoire de la cité de Béziers, à l'écart des grandes voies de communication terrestres et fluviales micro-régionales, non loin de la limite occidentale du territoire de la colonie latine de Nîmes. Il semble donc, au moins pour le Biterrois nord-oriental, que cette pratique de l'*occupatio* soit une chose admise et qu'il existe — ce qui paraît tout à fait normal — des terres arcifinales, ce qui peut en partie

expliquer l'absence de trace fossile de telle ou telle centuriation sur de vastes étendues.

D'après Siculus, ce type de bornage — par amphores — serait une coutume régionale — «Dans certaines régions...», «Ainsi donc, comme je l'ai dit plus haut, il faut surtout observer les habitudes de la région» Th. 104; «Il faudra donc tout examiner... pour que la limite soit nettement établie selon la coutume de la région» Th. 104; «Enfin, dans certaines régions ...» Th. 106; «Tout cela doit être observé avec le plus grand soin selon la coutume de la région» Th. 106; «... les types de bornage doivent être admis en fonction des coutumes de la région ...» Th. 106-107 — et de fait, les seuls autres exemples connus dans le monde romain sont situées entre l'Ebre (Espagne) et l'Hérault ce qui, dans l'état actuel des recherches, désigne la Tarraconaise et la Narbonnaise occidentale comme les régions citées de manière indirecte par l'auteur. En Espagne, des têtes d'amphores plantées à l'envers ont en effet été observées à Can Soleret/Mataro, dans le Maresme et au lieu-dit «El Burguet», situé près du village d'Alcover, dans la région de Tarragone¹⁶. Sur le premier site, les concepteurs ont utilisé sept amphores Pascual 1; sur le second, un minimum de huit amphores Dr. 2-4. Enfin, en Biterrois, il faut peut-être rattacher à un autre exemple de marquage de l'espace par le biais de conteneurs amphoriques, la découverte — faite sur les marges des bâtiments de la *villa* du Garissou à Béziers¹⁷ — de quatre amphores demi-module Gauloise 2 entières, alignées et retournées, associées à un pot en céramique commune (Figure 4). Toutefois, la proximité immédiate d'un habitat — dans une zone très peuplée située aux portes du centre urbain de la colonie — induit certainement une vocation différente de celle du bornage de Sept-Fonts ...

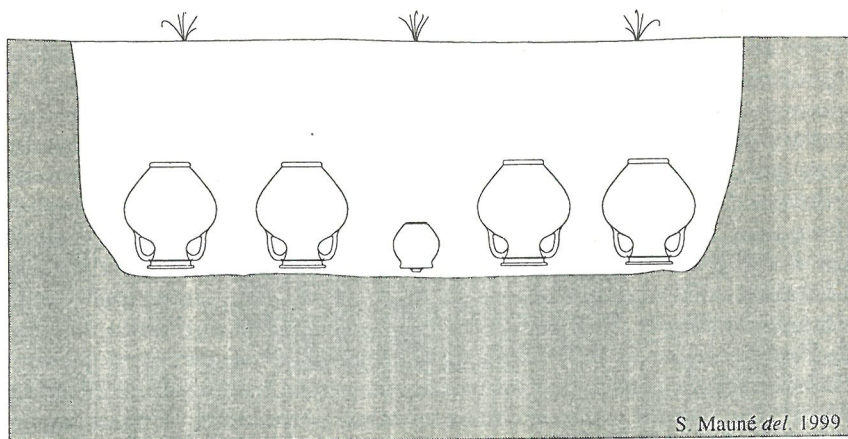


Figure 4 - Restitution de la fosse à amphores du Garissou d'après les indications de l'inventeur.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas évident que cette opération effectuée par plusieurs propriétaires ait constitué le préalable à des opérations de défrichement liées à l'extension des zones cultivées. La découverte de plusieurs pesons de tisserand et de restes osseux d'ovins dans le comblement de la fosse permet en effet d'évoquer la pratique locale d'activités pastorales, plus en accord avec les caractéristiques agrologiques de ce secteur où le calcaire jurassique affleure partout. Pour expliquer l'existence de ces terres arcifinales, le double argument «confins de Cités/qualité du sol» paraît donc valable. La vocation agro-pastorale de cette zone sera d'ailleurs encore vivace à la fin de l'Antiquité puisqu'un établissement des IVe-Ve s., situé à moins de 500 m de Sept-Fonts a lui aussi livré des pesons. Enfin, la carte de répartition de ces objets dans la moyenne vallée de l'Hérault indique clairement la pratique de l'élevage sur tout ce secteur de contact entre les coteaux et les reliefs calcaires de la «Terminaison Occidentale de la Garrigue de Montpellier»¹⁸.

Concernant l'identification des concepteurs de la fosse, deux éléments métalliques trouvés au sein de son remplissage pourraient constituer de sérieux indices à l'appui de l'hypothèse de colons ou de descendants de colons issus de la déduction de Béziers en 36 av. J.-C. Une bouterolle d'épée celtique et un talon de *pilum* ou de lance identifiés par M. Feugère ont en effet été mis au jour contre une tête d'amphore où ils semblaient avoir été placés intentionnellement; or, la présence de tout élément militaire du type plaque de *cingulum*, élément de fourreau ou de glaive trouvé sur des habitats ou sites ruraux, peut être rattachée à la présence de vétérans. Du reste, le nom même du site ne s'oppose pas à cette proposition; le toponyme «Sept-Fonts» pouvant en effet témoigner de la présence locale de *Septimanes* issus du ban des vétérans de la septième légion. Dans cette hypothèse, un élément lapidaire avec inscription a pu transmettre le toponyme jusqu'aux XVIIIe ou XIXe s., période durant laquelle apparaissent les premiers plans cadastraux¹⁹. Il faut d'ailleurs signaler, à cet égard, que le tènement de Sept-Fonts est un confin des communes de St-Pons-de-Mauchiens et de Montagnac.

Essayons à présent d'aller plus loin et interrogeons-nous plus globalement sur les relations entre la structure augustéenne et le réseau des habitats ruraux de cette partie du territoire biterrois. Jusqu'à maintenant, aucun établissement contemporain n'a été découvert dans un rayon de 800 m autour de Sept-Fonts mais les recherches menées sur une zone plus large montrent l'existence de trois sites occupés depuis le début du Ier s. av. J.-C. et qui pourraient correspondre aux centres domaniaux à partir desquels se faisait la mise en valeur des terres «occupées» de Sept-Fonts (Figure 5). Il reste néanmoins, à expliquer la contradiction apparente entre l'ancienneté des établissements ruraux cités — tous apparus à la période tardo-républicaine — et l'installation de vétérans au milieu des années 30 av. J.-C. Existe-t-il d'autres sites augustéens qui n'ont pas été localisés et qui complètent l'occupation de ce secteur ou bien l'installation éventuelle de ces vétérans s'est-elle faite sur de vieux domaines d'origine précoloniale ayant fait l'objet d'une

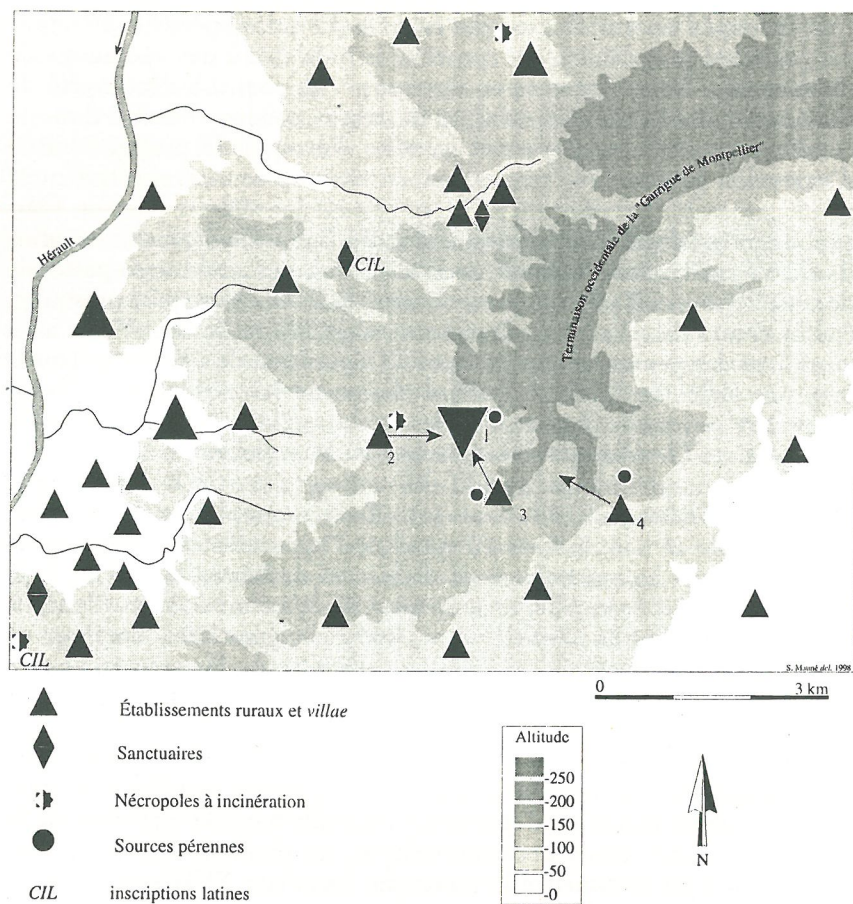


Figure 5 - L'occupation du sol sur la rive gauche de l'Hérault, autour du site de Sept-Fonts, au début du Ier s. ap. J.-C.: 1 - bornage de Sept-Fonts (St-Pons-de-Mauchiens); 2 - établissement rural de la Grangette (Montagnac); 3 - établissement rural des Béluguettes (Montagnac); 4 - établissement rural de Valmagne (Villeveyrac).

confiscation, d'un échange ou bien d'une vente? Ces questions, même si elles méritent d'être posées nous entraîneraient trop loin dans le jeu des suppositions. Observons seulement que toute cette zone a fait l'objet de recherches intensives et que les travaux agricoles sont surveillés depuis plus de vingt cinq années par les propriétaires locaux, de sorte que l'on peut considérer la seconde solution comme la plus convaincante.

Au terme de la présentation de ce premier dossier, il faut finalement insister sur plusieurs éléments. Concernant d'abord les statuts des terres, Sept-Fonts éclaire leur diversité potentielle et permet de valider l'intérêt des textes des *agrimensores* pour la recherche archéo-historique. En effet,

et bien qu'il s'agisse de textes techniques et juridiques, il est clair qu'ils abordent des cas concrets susceptibles d'être observés sur le terrain par les archéologues. Il semble donc justifié, malgré ce que peuvent en penser certains²⁰, de mettre les observations matérielles en parallèle avec ces textes. Cette découverte constitue également un élément de réflexion potentiel pour les chercheurs qui abordent la question de la taille des propriétés antiques par le seul biais de méthodes géographiques du type «polygones de Thiessen». A la diversité du statut des domaines et de leur possesseurs s'ajoutent en effet celle des terres et également des modes d'exploitation du sol si bien qu'il paraît difficile d'avancer dans cette voie sans le recours à des éléments tangibles tels que des bornes, des inscriptions ou des structures archéologiques cohérentes, telle celle de Sept-Fonts. En réalité, vouloir estimer la taille des *fundi* antiques à partir d'une carte archéologique même très complète semble très risqué et conduit à des estimations que l'on peut considérer comme certainement imprécises et sûrement invérifiables (voir *infra* nos propres essais). En effet, celles-ci ne nous renseignent pas sur l'existence éventuelle de terres publiques non attribuées, d'une *silva publica*, de terres rattachées à un sanctuaire ou de subcésives ... De même, la difficulté introduite par notre méconnaissance de la configuration des domaines — fractionnés en plusieurs pièces de terre ou bien formés d'un seul bloc; exploités à partir d'une seule exploitation ou de plusieurs — ne peut être ignorée. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces questions lorsque nous aborderons le cas des *villae* de la basse vallée de la Peyne.

2. [L'atelier de Bourgade (Servian): un complexe artisanal gagné sur un saltus?] — A la fin du XIXe s., des travaux agricoles effectués à Servian²¹, sur les terres du domaine de Bourgade, au lieu-dit «Les Méjadiès»²² avaient permis la mise au jour d'abondants vestiges interprétés à juste titre par L. Noguier comme les restes d'une ancienne tuilerie d'époque romaine. Parmi les très nombreux fragments de briques — en réalité des *tegulae* — observés sur place, l'auteur relevait la présence de plusieurs exemplaires d'une marque de potier: *Onesiphor[i] Naturiorum*²³. Le site tomba ensuite dans l'oubli jusqu'à ce que G. Fedière y effectue de nouvelles prospections dans le courant des années 1970, confirmant l'hypothèse ancienne de la présence d'une officine. Par la suite et dans le cadre de sa thèse de IIIe cycle, M. Dodinet a pu réaliser sur le site, alors occupé par une vigne, une cartographie détaillée des artefacts visibles en surface et a mis en évidence la fabrication locale d'amphores vinaires de type Gauloise 4 et de céramiques communes imitant²⁴ une partie du répertoire des céramiques africaines de cuisine²⁵. En 1985, F. Laubenheimer donnait, dans la publication de sa thèse, une synthèse très utile sur cet important atelier²⁶. En janvier 1995, de nouveaux travaux agricoles ont largement éventré les fours, les zones de travail de l'argile et l'habitat et depuis, le site est chaque année endommagé par les labours préalables à la plantation des céréales. Depuis cette date, nous avons pu effectuer de nombreuses prospections

ainsi qu'un zonage définitif des différents secteurs de l'officine²⁷. Enfin, au printemps 1999, la parcelle a été replantée en vigne...

La répartition et l'analyse des artefacts à la surface des labours permettent de saisir les grandes lignes de l'organisation topographique de l'atelier (Figure 6). On doit en premier lieu noter que celui-ci est limité, à l'est, par un ruisseau et à l'ouest par un chemin, tous deux isoclines à la centuriation impériale Béziers A (N-1°30'-W), observation sur laquelle il nous faudra revenir. Les fours se concentrent sur la moitié orientale de l'atelier mais on remarque cependant que deux d'entre eux sont situés de

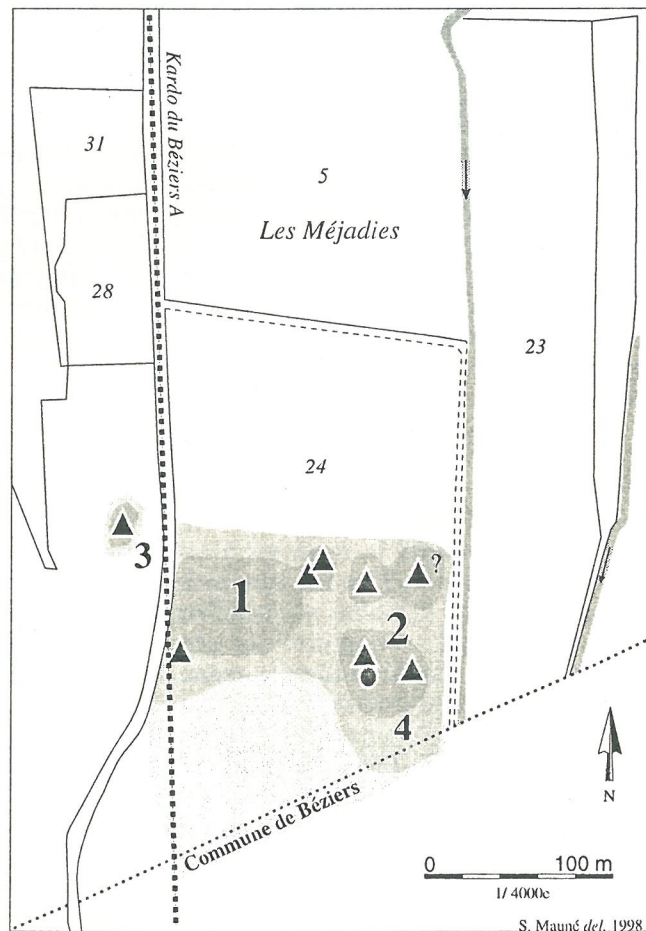


Figure 6 - Localisation de l'atelier de potiers de Bourgade à Servian (Hérault): 1 - habitat; 2 - emplacement principal de l'atelier; 3 - fours isolés (?); 4 - zone de travail de l'argile (bassins de décantation, ...). Le petit cercle noir permet de localiser la découverte récente de la marque *Onesiphori Naturiorum*, les triangles correspondent aux fours.

part et d'autre du chemin rural. Dans le quart nord-est, ils semblent avoir produit des matériaux de construction et des amphores Gauloise 4; contre le ruisseau, une zone très sombre et riche en débris céramiques évoque la présence d'un vaste dépotoir. Dans le quart sud-est, au moins deux autres fours ont pu être individualisés et produisaient de la vaisselle de table et de cuisine, peut-être de l'amphore, des matériaux de construction et des *dolia*. Un nouvel exemplaire complet de la marque *Onesiphori Naturiorum* a d'ailleurs été découvert dans ce secteur en décembre 1998. Enfin, sur toute la partie basse de l'officine et plus particulièrement en contrebas des fours mixtes, des taches verdâtres et des concentrations de fragments de céramique évoquent l'existence de bassins de décantation et d'aires de travail.

Sur toute la partie artisanale du site, les déchets de cuisson sont très abondants et signalent l'importance et/ou la durée de fonctionnement des fours; on produisait ici toute une gamme de produits: *tegulae*, *imbrices* briques, pilettes d'hypocauste, éléments de colonnes en terre cuite, *dolia* et couvercles de *dolium*; vaisselle à pâte sableuse brune-orangée réfractaire à double vocation: cruches, gobelets/pichets, urnes de stockage et coupes carénées pour la table ou le service; plats à cuire, marmites et leurs couvercles imitant des formes produites en Afrique du Nord²⁸ pour la cuisson des aliments. La production de cette céramique, dénommée Brune Orangée Biterroise (BOB), semble avoir constitué la principale activité de l'atelier si l'on en juge par les énormes quantités de fragments — environ 1500 bords inventoriés, plus de cinq cents fonds, des centaines d'anses de cruches, des milliers d'éléments de panse — recueillis à la surface des labours. Les potiers fabriquaient également des amphores vinaires Gauloise 4 mais quelques lèvres surcuites de Gauloise 1 laissent à penser que la production était peut-être plus diversifiée qu'il n'y paraît. Il est également probable que les artisans aient tourné un peu de vaisselle de table à pâte claire. De même, on doit noter la découverte de plusieurs formes de BOB inédites — notamment des imitations de *caccabus* italique — qui témoignent sans doute d'essais ou de productions très limitées, peut-être destinées à des commandes spécifiques.

L'habitat est localisé entre le chemin et la zone artisanale et couvre environ 4000 m²; les bâtiments étaient construits en dur avec deux types de matériaux: des moellons en grès basaltique provenant de la carrière antique de St-Adrien située à environ 1,5 km plus au nord et des moellons en calcaire coquillier, peut-être prélevés sur les bancs miocènes situés entre la vallée de l'Hérault et celle de la Thongue, à environ 5 km au nord-est. Il est intéressant de noter que ces moellons en grès basaltique se retrouvent également sur la *villa* de St-Adrien à Servian. Quoiqu'il en soit, aucun élément remarquable (marbre, enduit peint ...) n'a été observé sur l'habitat qui a par ailleurs livré un vaisselier très commun (sigillée sud-gauloise, céramiques locales). De plus, la faiblesse quantitative des amphores extra-régionales atteste que les produits importés comme l'huile de Bétique et les salaisons de la péninsule ibérique étaient ici peu consommés alors qu'ils se rencontrent fréquemment et en quantités

parfois importantes sur les établissements ruraux du Biterrois. Enfin, la rareté et la dispersion relative des fragments de *dolia* ne permettent pas d'évoquer, pour cet établissement, une production vinicole en relation avec la production des amphores Gauloise 4. À l'évidence, on se trouve en présence d'un groupe important de bâtiments, peut-être similaires à ceux dégagés à Sallèles d'Aude ou à Loupian (Hérault), sur l'atelier du Bourbou²⁹ et destinés au logement, au travail de la main-d'oeuvre et au stockage des productions. Il s'agit donc d'un site dont la vocation artisanale semble prépondérante et qui se différencie nettement des autres ateliers micro-régionaux, presque tous associés à une exploitation agricole. A Tourbes, aux Demoiselles-Ouest, l'atelier — qui fabrique la même gamme de produits qu'à Bourgade — est par exemple en relation directe avec un important établissement sur lequel on a reconnu les traces d'une production vinicole. Le site — qui est occupé entre la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. et la seconde moitié du III^e s. ap. J.-C. — a par ailleurs livré une riche et abondante vaisselle, de nombreuses amphores extra-régionales, de l'enduit peint polychrome, du marbre, du verre à vitre et des canalisations en plomb. Plus au nord, dans la moyenne vallée de l'Hérault, les six ateliers du secteur Aspiran/Tressan/St-Pargoire, sont tous, à une exception près, associés à des établissements ruraux vinicoles de taille moyenne ou importante³⁰. Le constat est similaire pour les trois officines de Corneilhan/La Teularié, Laurens/Le Village et Boujan/Les Demoiselles, implantées dans l'interfluve Orb/Libron³¹; les seules exceptions étant celles des ateliers de Capitou/Servian et de Clairac/Béziers. Le premier, en partie fouillé, est installé à 2300 m au nord-ouest de Bourgade et produit également de la BOB, des amphores vinaires, de la céramique glaçurée de type italique et des matériaux de construction. Le second, moins bien connu, se situe à 2000 m au sud de Bourgade, sur la rive droite du Libron et aurait produit des matériaux de construction et peut-être de la BOB. On se trouve donc ici en présence d'unités très proches voire similaires au complexe de Sallèles d'Aude³².

Une autre particularité de l'officine de Bourgade, mais aussi de celle de Capitou, est leur isolement relatif (Figure 7). En effet, alors que la carte d'occupation du sol au Haut-Empire laisse apparaître une grande densité des *villae* et établissements ruraux dans cette partie du Biterrois, on se trouve ici dans une zone vide de site antique. On ne peut imputer cette observation à un déséquilibre des prospections de surface, à une moindre attention portée aux travaux agricoles ou à d'éventuels problèmes de colluvionnement. L'étude documentaire réalisée au printemps 1998, en préparation des travaux de prospection systématique du futur tracé de l'autoroute A. 75 qui traverse le glacier villafranchien sur toute sa largeur, a d'ailleurs confirmé cette impression, et ce pour toute la durée chronologique prise en compte, du Néolithique à la fin du Moyen-Age³³. Pour expliquer cette situation, nous avons alors proposé de restituer ici une vaste forêt dont les limites pouvaient correspondre à cette zone géopédologique composée de terres difficiles à travailler et propices, du fait de la présence d'argile, à l'engorgement. A l'appui de cette hypothèse, on

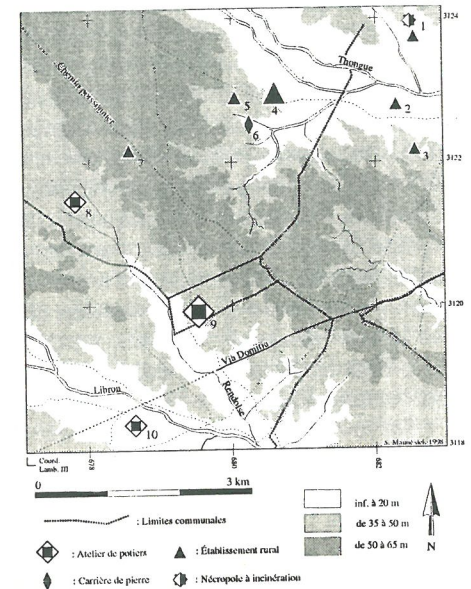
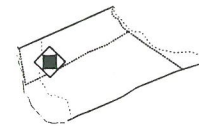


Figure 7 - Occupation du sol entre les rivières Thongue et Libron, entre les années 70 ap. J.-C. et le milieu du II^e s. : 1 - Nécropole et établissement rural de Prunelle (Montblanc); 2 - établissement rural de la Plaine Mazel (Montblanc); 3 - établissement rural de St-Martin (Montblanc); 4 - *villa* (?) de St-Adrien (Servian); 5 - établissement rural de St-Adrien-ouest (Servian); 6 - carrière antique de St-Adrien; 7 - établissement rural d'Amilhac (Servian); 8 - officine de potiers de Capitou (Servian); 9 - officine de potiers de Bourgade (Servian); 10- officine de potiers de Clairac (Béziers). Éch. 1/50 000e.

pouvait aussi noter l'absence de tout hagionyme médiéval sur toute ce secteur alors que dans les vallées voisines de la Lène, de la Thongue et sur la rive droite du Libron et jusqu'à Béziers, les sites de cette période, souvent d'origine antique, et sièges de paroisse rurale sont très nombreux. La toponymie est également révélatrice de l'existence d'une ancienne zone boisée — Grand Bois, Artigues/Ourtigues, la Garrigue ...³⁴ — dont ne subsiste plus qu'un lambeau d'environ 8 km² et qui pouvait couvrir entre 20 et 25 km², si l'on tient compte de la carte archéologique et de l'extension topographique de la terrasse Villafranchienne. Enfin, en mars/avril 1998, les prospections systématiques de J. Kotarba sur le tracé de l'A75, entre Pézenas et Béziers, ont largement confirmé les conclusions de l'enquête documentaire puisqu'aucun site ni trace anthropique (épandage notamment) caractéristique n'a été détecté en surface. A l'inverse, la densité des sites de toutes périodes, dans la vallée de la Thongue et sur toute la rive droite du Libron, jusqu'aux portes de Béziers, permet de valider non seulement les méthodologies de prospection utilisées à cette occasion mais également l'hypothèse de la présence d'une forêt ancienne. On peut je crois, considérer à juste titre que l'on se trouve là en présence d'un *saltus* du territoire de la cité de Béziers, peut-être non assigné en raison de la médiocrité agrologique du sol³⁵ et qui aurait subsisté, tant bien que mal, jusqu'à aujourd'hui. Il est par ailleurs possible que cette zone boisée ait marqué la frontière préromaine entre les *oppida* protohistoriques de Béziers et de Cessero.

Du point de vue chronologique et pour revenir aux ateliers, il faut préciser que Bourgade semble avoir été fondé, entre le début du Ier s. ap. J.-C. et la période claudienne, alors que Capitou est plus tardif puisque sa création paraît s'inscrire dans la deuxième moitié du Ier s. ap. J.-C., peut-être au début de la période flavienne. Cependant, Bourgade a pu connaître des débuts bien modestes puisque le mobilier de la phase ancienne est peu abondant: amphores Pascual 1 de Tarraconaise, sigillée italique tardive, sigillée sud-gauloise de type Dragendorf 29a, estampille d'*Ingenus*. Si comme nous le pensons, la vocation artisanale de cette installation ne fait pas de doute, il faut sans doute imaginer que l'atelier initial était peu important; c'est peut-être les deux fours excentrés qui cuisaient les matériaux de construction et les amphores Gauloise 1 (?) et la vaisselle à pâte claire. Il est également possible que le ou les potiers aient tourné les imitations de *caccabus* italiques à bord simple replié, trouvées à une dizaine d'exemplaire et dont la pâte est tout à fait similaire à celle de la BOB. On ne peut également exclure qu'une partie du répertoire de cette dernière puisse dater de cette époque: je pense notamment aux urnes A1 que M. Passelac a très justement rapproché de modèles également italiques, connus dans des contextes augusto-claudiens de Narbonnaise occidentale et de Tarraconaise³⁶. Entre les années 70/80 et le milieu du IIe s., l'officine semble se développer et s'étendre en superficie comme le montrent la multiplication des artefacts de cette période et surtout l'apparition d'une production massive de Gauloise 4 et de BOB. A Capitou, le grand four rectangulaire qui a pu

être fouillé de manière exhaustive avait une importante capacité de cuisson et la superficie et la profondeur de la carrière d'argile toute proche laissent deviner l'importance de la production potière locale. Enfin, c'est peut-être à la fin du IIe s. que Bourgade est abandonné comme semble l'indiquer l'absence de tout élément déterminant (sigillées claire B et claire C notamment) rattachable au IIIe s. Restons cependant prudent car il est désormais acquis que la céramique Brune Orangée Biterroise et l'amphore Gauloise 4 furent produites jusqu'à la fin de ce siècle³⁷. Il est en effet possible que les personnes résidant sur l'habitat aient exclusivement utilisé la vaisselle locale pour leurs besoins quotidiens, ce qui, au vu du large éventail typologique de la BOB, est tout à fait envisageable³⁸. Enfin, la même remarque peut être faite au sujet de Capitou dont l'abandon a été fixé dans le courant du IIe s. mais qui a pu fonctionner jusqu'aux premières décennies du Bas-Empire.

Concernant Bourgade, il reste néanmoins à surmonter une contradiction liée à la position topographique de l'atelier, installé sur un *kardo* de la centuriation Béziers A. Dans l'état actuel des recherches, la chronologie de ce système est en effet fixée par M. Clavel-Lévêque aux années 70/80 ap. J.-C. or la fondation de l'officine se situe quelque part dans le second quart du Ier s. ap. J.-C. ce qui introduit un décalage chronologique important. Concernant ce système, il s'agirait d'une matrice de réaménagement foncier destinée à conquérir des sols lourds situés dans les fonds de vallées et des zones palustres; élargissant de fait l'espace productif aux limites des possibilités des terrains et des techniques du moment, à une époque où la densité d'occupation du sol est maximale³⁹. La mise en oeuvre de cette *renormatio* a été mise en relation avec le programme de restitution des terres usurpées, mis en oeuvre par Vespasien et aurait eu semble-t-il, deux objectifs: fiscal et agraire. Dans le cas qui nous occupe ici, on doit observer que les seules traces parcellaires isoclinales à l'un des systèmes biterrois, présentes sur tout le secteur de Bourgade, appartiennent au Béziers A, comme si, à l'intérieur d'une zone vide de *limites* mais occupée de façon plus ou moins illégale (*occupatio*, location à la colonie?...), on avait voulu imposer la marque de la nouvelle centuriation de l'*ager Baeterrensis*. N'est-il pas également troublant de constater l'existence — sur le cadastre communal de 1832 au 1/2500e, conservé aux Archives Départementales de l'Hérault — d'un axe parcellaire long de plus de 1300 m, parallèle à la voie domitienne, et qui limite, à 1250 m au nord de celle-ci, un secteur d'environ 180 ha (voir *infra*) à l'intérieur duquel se trouve justement l'atelier de Bourgade (Figure 8)? N'est-il pas également étrange que cet axe recoupe le *kardo* à l'endroit à partir duquel ce dernier n'est plus marqué dans la topographie⁴⁰, après 500 m de matérialisation?

Cet axe, formé sur le terrain par une succession de talus et de fossés⁴¹, divise ces confins de l'actuelle commune de Servian en deux blocs. Le premier, au nord, est marqué par un découpage en petites unités correspondant à autant de parcelles cultivées et la morphologie générale de l'ensemble suggère de les interpréter comme des terres

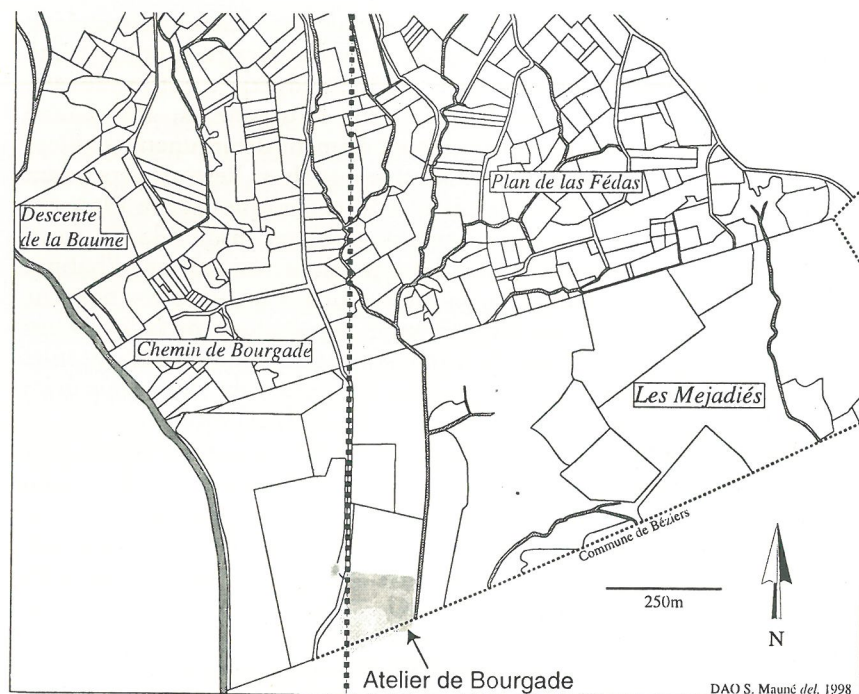


Figure 8 - Extrait du cadastre communal de Servian, section D1 dite «Bois du Roi», achevée en octobre 1832. Archives départementales de l'Hérault.

lentement gagnées sur des bois, peut-être à l'époque moderne. Le second bloc, au sud, est en revanche découpé en très grandes parcelles dont la majorité est encore occupée par de la forêt: mis à part le long du chemin de Bourgade, où se trouvent les parcelles cultivées, ce découpage renvoie probablement à l'existence de lots forestiers (coupe de bois ...), d'ailleurs inaccessibles en raison de l'absence de chemin. La particularité morphologique de ces confins servianais, l'existence de cette limite parallèle à la voie Domitienne, les liens géométriques existant entre la centuriation Béziers A et cette axe de communication antique, la proximité immédiate du point de jonction des trois communes de Béziers, Montblanc et Servian et l'ensemble du dossier archéologique constituent des indices très sérieux appuyant l'hypothèse d'un *fundus* au statut particulier venant peut-être concrétiser, à la période flavienne, et après vente, confiscation ou échange, l'occupation et l'exploitation d'une partie de ce *saltus* de la cité de Béziers. A l'est, le terme de ce secteur pourrait correspondre au très ancien chemin poissonnier de Vias à Magalas contre lequel bute, de l'autre côté, un ensemble parcellaire très homogène⁴²; à l'ouest, le Rendolse, affluent du Libron pourrait marquer l'extension maximale de cette zone, en bordure de la zone inondable,

tandis qu'au sud, on situera ses confins à la voie Domitienne. On aurait ici, à titre d'hypothèse, un exemple concret de la fonction renormative de la centuriation Béziers A, illustrée par une récupération de terres usurpées destinée à faire rentrer l'argent à la fois dans les caisses municipales et dans celles de l'état, et ce au moins jusque sous le règne de Trajan comme l'indique la correspondance de Pline à cet empereur.

Cette proposition — qui s'appuie sur un faisceau convergent d'indices matériels — permet de disposer d'une estimation (180 ha) de la surface de terres nécessaire à la bonne marche d'une officine telle que Bourgade qui avait besoin d'argile, d'eau et surtout de bois. Cette dernière nécessité a été mise en évidence par les recherches que L. Chabal et de F. Laubenheimer ont conduit sur l'atelier de Sallèles d'Aude «où durant 300 ans, les potiers ont eu à gérer ce problème sans jamais savoir pendant combien de générations ils allaient exploiter les zones boisées»⁴³. A l'inverse de ce grand atelier, implanté au milieu d'un réseau dense d'établissements ruraux devant nécessairement disposer de terres cultivées, et donc soustraites à la collecte de bois, Bourgade était installé à l'orée d'un *saltus* et semble donc avoir bénéficié d'avantages particuliers⁴⁴. Ils lui ont peut-être permis de fonctionner en totale autonomie: en définitive, cette officine présente déjà les caractéristiques d'un véritable complexe pré-industriel.

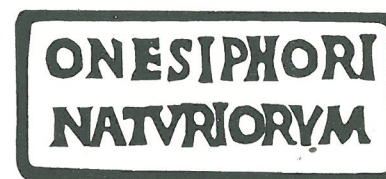


Figure 9 - Marque *Onesiphori Naturiorum* de Bourgade (Servian). Éch. 1/1. D'après un dessin de G. Fedière.

Venons en maintenant à la question du statut de l'officine. On a vu que son évolution s'inscrivait dans une longue phase d'environ deux siècles et qu'au sein de celle-ci, on pouvait distinguer deux périodes: la première correspondant au démarrage de l'atelier, la seconde à son plein développement, marqué notamment par la production conjointe de Gauloise 4 et de BOB, associée à un éventail très large de matériaux de construction, de *dolia* et peut-être de céramique à pâte claire. A ce stade de l'enquête, il paraît difficile de s'engager plus avant mais, chose rare en Biterrois, cette officine a livré des marques sur tuiles — l'une, *Onesiphori Naturiorum* que nous connaissons déjà (Figure 9), l'autre, inédite, découverte à plusieurs exemplaires par G. Fedière — et qui semblent témoigner d'une évolution radicale de son statut. La marque inédite de Bourgade, dont G. Fedière tient à garder la primeur pour sa thèse, est formée des *duo nomina* du probable propriétaire du site. La carte de

répartition des découvertes montre qu'elle est diffusée dans un rayon d'une quinzaine de kilomètres autour de Bourgade; on la trouve aussi sur la *villa* du Garissou à Béziers. Le fait qu'il s'agisse d'un personnage n'inscrivant que son *praenomen* et son *nomen* — qui est d'ailleurs un gentilice italique — permet de rattacher cette estampille à la série des marques anciennes du Biterrois et du Narbonnais — par exemple *M(arcus) Usulenus, St(atius) Betuti(us)* ou *Orfius*⁴⁵ — qu'il faut placer entre les années 40 av. J.-C. et 50 ap. J.-C. Il paraît alors justifié de mettre cette marque en parallèle avec les débuts de l'officine de Bourgade ... Avec *Onesiphori Naturiorum*, nous changeons radicalement de statut puisqu'il s'agit d'une marque complexe associant un nom à consonnance grecque, *Onesiphorus* — qui désigne peut-être le responsable de l'officine et en tout cas un esclave ou un affranchi (comme l'indique la forme au génitif) — à un gentilice italien, *Naturius*, dont le pluriel évoque une association entre personnes de la même famille. D'après G. Fedière qui connaît très bien la question de la chronologie des marques téglulaires en Narbonnaise, il faut rattacher cette estampille à la période comprise entre les années 70 et le premier quart du second siècle. La marque n'a été trouvée qu'à un seul autre endroit: sur la *villa* du Garissou à Béziers!

On tient donc là un argument supplémentaire en faveur d'une évolution radicale du statut de Bourgade, liée à un changement du titre de propriété peut être intervenu dans les années 70/80. D'abord propriété d'un seul homme, l'officine, et peut-être aussi son «siège social»: la *villa* du Garissou, auraient échoué, dans le dernier tiers du Ier s. ou au début du IIe s., aux *Naturii* qui auraient développé cette *societas* et en auraient fait un important complexe artisanal. A Bourgade comme à Capitou, la diversité et la nature des productions supposent la présence d'artisans très qualifiés⁴⁶ et le recours à une main d'oeuvre abondante et donc un potentiel financier fort venant s'ajouter aux investissements de base que constituent l'édification des fours et des divers bâtiments. Au vu de la superficie supposée du *fundus* et de l'importance de l'atelier, on peut postuler que ce complexe, exclusivement tourné vers la production potière, appartenait à une grande famille — les *Naturii* — peut-être installée sur la *villa* du Garissou à Béziers, seul site régional à avoir livré les deux marques téglulaires présentes à Bourgade et dont la taille et le statut s'accordent bien avec cette possible attribution⁴⁷. Les *Naturii*, malheureusement inconnus dans la prosopographie de la cité, étaient peut-être des personnages importants, appartenant aux élites biterroises et en tout cas très représentatifs de l'essor économique de la province à la période flavienne.

Beaucoup de données factuelles mais aussi d'hypothèses, d'incertitudes donc sur le dossier de Bourgade mais toutes ces éléments permettent de réfléchir concrètement et mettent en évidence la spécificité de cette officine qui se démarque nettement de ce que l'on connaît ailleurs, sur le territoire de la cité de Béziers. Si nous n'avons aucune certitude sur la validité de ces hypothèses, je crois cependant que deux éléments peuvent être mis en avant dans le cadre de notre problématique générale: l'existence d'un *saltus* paraît très plausible; la vocation

uniquement artisanale de Bourgade semble sinon certaine, du moins très probable. Ces deux points montrent clairement les liens qui unissent le paysage et l'usage du sol.

3. [Dans la vallée de la Peyne: villae et établissements ruraux au Haut-Empire]. — Le dernier dossier concerne deux *villae* gallo-romaines situées, dans la vallée de la Peyne, sur la commune de Pézenas (Figure 10) et a pour ambition de montrer, à travers l'analyse du cadre domanial local, la grande diversité des hypothèses que l'on peut émettre à partir des seules données matérielles.

Depuis le début des années 1990, l'attention soutenue portée à la commune de Pézenas, ville que l'on continue d'identifier, sans aucune preuve matérielle, comme l'ancien *oppidum latinum* de *Piscenae*, mentionné par Pline à deux reprises, a permis la découverte de nombreux sites archéologiques antiques pour lesquels on dispose de données matérielles abondantes⁴⁸.

Ces découvertes se concentrent essentiellement sur la moitié occidentale du territoire communal, composée de coteaux et petits reliefs calcaires traversés par la Peyne et ses affluents. Sur ces terres, dont l'altitude est comprise entre 25 et 90 m, la pratique presque exclusive de la viticulture et l'absence de grand remembrement — bien perceptible par la

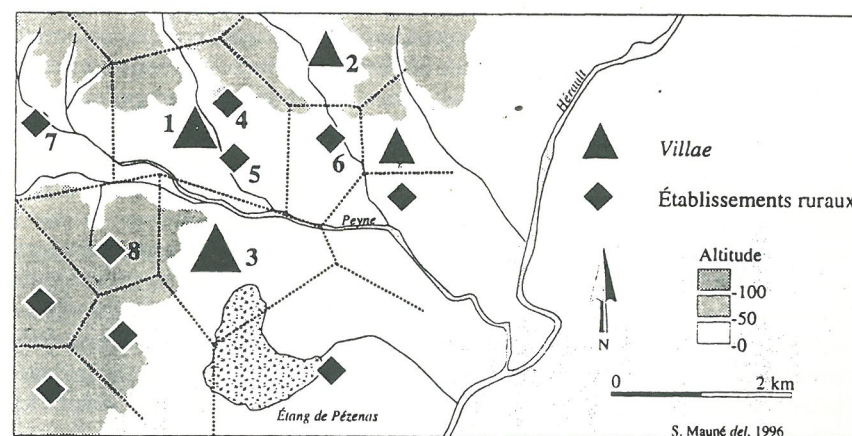


Figure 10 - Occupation du sol sur la rive droite de l'Hérault, dans la basse vallée de la Peyne, dans la seconde moitié du Ier s. ap. J.-C.: 1 - *villa* de l'Auribelle-Basse (Pézenas); 2 - *villa* et nécropole de St-Jean de Bébian (Pézenas); 3 - *villa* de la Perrière (Pézenas); 4 - établissement rural du Traou del Counil (Pézenas); 5 - établissement rural de Roquelune (Pézenas); 6 - établissement rural de la Roustanenque (Pézenas); 7 - établissement rural de St-Martin de Cros (Caux); 8 - établissement rural de Balsède (Pézenas). Les lignes en pointillé correspondent aux limites des *fundi* telle que permet de les restituer la méthode des polygones de Thiessen mais n'ont aucune valeur scientifique et relèvent seulement d'un exercice méthodologique (cf. le texte).

comparaison du plan terrier des années 1770, du cadastre du XIX^e s. et du cadastre communal actuel — expliquent la bonne lisibilité des sites antiques, tous détectés lors de prospections de surface. En revanche, sur la partie orientale de la commune, la présence du fleuve Hérault, sujet à de fréquentes inondations, et la topographie locale (zone basse alluvionnée) ne permettent pas de s'assurer de l'existence de sites archéologiques. Toutefois la présence de trois installations, néolithique, protohistorique et antique sur le tènement de l'Amandier, en terrain inondable, et le tracé supposé de la voie romaine *Cessero/Luteva/Condatomagus* sur ce secteur plaident pour une relative stabilité du milieu et nuance l'hypothèse largement admise, d'épisodes alluvionnaires uniformes de plusieurs mètres d'épaisseur répartis sur toute la largeur de la vallée.

Quoiqu'il en soit, à l'homogénéité relative des sols alluvionnaires bruns de cette zone basse s'oppose la diversité des terres situées sur les coteaux. En effet, sur ces derniers, les sols sont relativement variés puisque l'on y rencontre quatre unités agrologiques principales: terres volcaniques sombres issues de la coulée basaltique de Nizas/Fontès au nord; sols alluviaux de la vallée de la Peyne; terres sablo-limoneuses des puechs et cailloutis des lambeaux de terrasses glaciaires. Enfin, au sud de la Peyne, l'ancien étang de Pézenas, particulièrement attractif constituait un écosystème à part entière. Il n'est pas inintéressant de préciser, à ce stade de l'exposé, que ce terroir très diversifié était exploité, aux VI^e-V^e s. et durant une partie du IV^e s. av. J.-C., par les occupants de l'*oppidum* protohistorique de St-Siméon, en bas duquel a été mise au jour la fameuse nécropole de St-Julien. De même, le réseau de fermes protohistoriques découvert autour de ces deux sites et la richesse de la nécropole rendent également compte des fortes potentialités agricoles de cette zone.

La densité des établissements ruraux antiques, perceptible dès la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. et particulièrement importante aux I^{er} et II^e s. ap. J.-C., éclaire également l'intérêt porté à ces terroirs par les anciens. Dans la vallée de la Peyne, la forte concentration d'habitats ruraux à la période augustéenne montre que cette zone est occupée de manière intensive; à la même époque, l'extension des fronts pionniers au grand plateau de Caux, qui surplombe la Peyne sur sa rive gauche, montre que désormais, l'exploitation du sol s'étend sur des zones jusque là épargnées et dont les potentialités agraires semblent largement inférieures aux précédentes. De fait, les sites implantés sur ce plateau et sur ses marges subiront de plein fouet les effets de la «crise» de la seconde moitié du II^e s. et du III^e s. ap. J.-C.

3a. [La villa de l'Auribelle-Basse à Pézenas]. — Ce site a été découvert en octobre 1996 par les membres du Club Archéologique de Montagnac-Pézenas lors d'une prospection de surface effectuée aux abords du domaine de Roquelune. Il est implanté à proximité d'une petite rivière, le Rieutort, sur un terrain orienté au sud-est et qui offre un remarquable panorama sur la vallée de la Peyne, affluent de l'Hérault qui coule à environ 500 m plus au sud.

Sur un peu plus de 4000 m², le mobilier céramique et métallique ramassé au milieu de nombreux fragments de *tegulae* et d'éclats de moellons en calcaire coquillier, permet d'identifier ici un habitat gallo-romain présentant toutes les caractéristiques d'une *villa*, sans doute fondée durant la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. et disposant d'équipements résidentiels. La chronologie du site est fournie par plus de deux mille cinq cents fragments de céramique, quelques monnaies et des petits objets. La présence d'un lot réduit de campanienne B et C, de sigillée italique, d'amphores de Tarraconaise Pascual 1 et Dr. 2-4, d'Haltern 70 de Bétique, de Dr. 1b italique et de céramique à vernis rouge pompéien permet de fixer les débuts de l'occupation dans la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. Les éléments des I^{er} et II^e s. ap. J.-C. sont très abondants, notamment la sigillée sud-gauloise et la céramique à pâte claire; à cette époque, l'approvisionnement en vin se faisait sur les établissements vinicoles proches (amphores de type Gauloise 4) tandis que saumures et huile en amphores Dr. 7-11, Beltran 2 et Dr. 20 étaient importées de la péninsule ibérique. La *villa* est encore occupée durant tout le III^e s. comme l'indiquent les sigillées claires A, B et C, la céramique Brune Orangée Biterroise et les céramiques communes trouvées sur place mais elle semble avoir été abandonnée dans la seconde moitié ou à la fin de ce siècle. L'abondance et la diversité ornementale des cent cinquante fragments de marbre trouvés sur place, la découverte de fragments de tubulures d'hypocauste, de plusieurs tesselles de mosaïque, de verre à vitre et d'enduit peint polychrome soulignent l'importance de l'investissement réalisé par le ou les propriétaires successifs. Il faut également signaler qu'un aqueduc a été mis au jour à environ 1500 m en amont du site; son orientation et sa pente indiquent qu'il s'agit bien d'un élément appartenant à cette *villa*. Compte-tenu de son débit (0,0837 m³/s), on peut supposer que cet ouvrage était destiné, outre l'alimentation en eau courante, à des installations thermales. À côté de ces équipements, le site disposait également d'une forge matérialisée par la présence de scories de fer et sans doute utilisée pour l'entretien et la fabrication des outils utilisés sur le domaine⁴⁹. La grande rareté du *dolium* constitue une autre spécificité du site et nous interpelle, encore une fois, sur sa vocation précise; en effet, dans la vallée de la Peyne, les établissements du Haut-Empire livrent presque tous des vestiges d'installations vinicoles. Faut-il alors plaider ici en faveur d'autres activités, que l'archéologie ne parvient pas à documenter de manière satisfaisante? Peut-on imaginer pour ce site une vocation essentiellement résidentielle?

L'hypothèse la plus séduisante serait peut-être alors de considérer L'Auribelle-Basse comme le siège d'un domaine constitué de plusieurs unités. Si l'on poursuit dans cette voie, les établissements de Roquelune et de du Traou-del-Counil-Ouest, situés respectivement à 450 m au sud et au nord, dans le même bassin versant pourraient alors être considérés comme les lieux de production et de stockage de la propriété; la *villa* concentrant les équipements résidentiels et quelques activités annexes comme la forge. En effet, outre cette proximité topographique, les données matérielles disponibles pour Roquelune et Le Traou-del-Counil

ne s'opposent pas à cette interprétation. Le premier site est occupé entre le début du Ier s. av. J.-C. et le milieu du IIe s. ap. J.-C. et a livré du *dolium*, des fragments de meules en basalte et plusieurs pesons de tisserand qui attestent une double vocation, agricole et artisanale. Le second est occupé entre la première moitié du Ier s. et la fin du IIIe s. ap. J.-C. et l'abondance des fragments de *dolium* suggère également d'y localiser un chai vinicole; enfin, l'élément le plus intéressant est relatif à la proximité immédiate d'un front de carrière ayant servi à extraire du calcaire coquillier dont le grain et l'aspect sont très proches de ceux des éclats de moellons trouvés sur la *villa* de l'Auribelle-Basse. Sur ces deux sites couvrant environ 1000 m², la présence d'amphores, de céramiques fines et de monnaies nous renseignent enfin sur leur statut: il ne s'agirait pas simplement d'annexes agricoles, mais bien d'établissements ruraux, peut-être intégrés au *fundus* de la *villa* voisine et occupés par des colons ou du personnel servile.

Un dernier élément doit enfin être versé au dossier: en 1998, des prospections effectuées au détecteur de métaux, sur l'emprise de la *villa*, ont permis la découverte inédite de deux fragments non jointifs, d'une plaque en bronze de 0,5 cm d'épaisseur, présentant un texte d'au moins six lignes malheureusement trop fragmenté mais dont l'une d'elle livre le préfixe d'un anthroponyme celtique *Cintu* [...]. D'abord interprétés comme les fragments d'une *tabula patronalis*, ces éléments seraient plutôt à rattacher, d'après M. Christol, à un diplôme militaire relatif à l'octroi de cité ou à des privilèges obtenus par un vétéran, à l'occasion de son *honesta missio*. Toujours selon M. Christol, cette plaque pourrait être datée entre les années 80 et 30 av. J.-C. en raison du caractère particulier du tracé de certaines lettres⁵⁰. L'apport de ce document épigraphique au dossier de l'Auribelle-Basse est capital. En premier lieu parce qu'il constitue peut-être, grâce à sa chronologie haute — contemporaine de celle du mobilier céramique le plus ancien trouvé sur place — un indice déterminant quant à l'origine coloniale de la *villa* de l'Auribelle. Ensuite parce qu'il renforce le caractère spécifique de ce site et témoigne aussi de son opulence relative. Il est en effet vraisemblable que le fondateur de cette *villa* était un personnage important. On peut, à titre d'hypothèse prudente, imaginer qu'il s'agissait d'un indigène promu à la citoyenneté et peut être installé sur le territoire de la colonie de Béziers en 36 av. J.-C. ou peu après, par Octavien; la mixité du corps civique de la colonie, bien cernée par M. Clavel-Lévêque dans sa thèse sur Béziers dans l'Antiquité, ne s'opposant pas à cette proposition⁵¹.

L'ensemble du dossier concernant l'Auribelle-Basse montre donc que nous sommes en présence d'un site présentant un intérêt certain puisque malgré une superficie finalement peu étendue, correspondant à un établissement moyen, il a livré en abondance des fragments de marbre et des éléments appartenant à des aménagements luxueux que l'on n'a pas l'habitude de rencontrer sur des gisements de cette taille. Ces observations nous conduisent, tout naturellement, à nous interroger sur son statut et sur son évolution architecturale: s'agit-il d'une *villa*

succédant, après plusieurs générations, à une simple ferme, après une lente transformation du bâti? Sommes-nous en présence d'une *villa* résidentielle précoce, construite dès le dernier tiers du Ier s. av. J.-C. par un riche propriétaire? La chronologie de sa fondation doit-elle être mise en relation avec la déduction coloniale de Béziers, intervenue en 36 av. J.-C., et qui a concerné les vétérans de la VIIe légion et probablement aussi des auxiliaires gaulois? Si la découverte d'une inscription sur bronze tardo-républicaine appuie l'hypothèse d'une *villa* résidentielle précoce peut-être associée à deux unités d'exploitation installées à proximité immédiate, il reste toutefois deux problèmes à régler. Le premier est une fois de plus chronologique et concerne la datation haute de la fondation de Roquelune, fixée à la première moitié du Ier s. av. J.-C. En effet, si l'on associe cet établissement à la *villa* de l'Auribelle-Basse, il faut expliquer pour quelle(s) raison(s) le plus petit a précédé le plus grand! Deux solutions sont envisageables, qui rendent compte une fois de plus de la complexité des choses: la première serait de considérer que Roquelune était, à l'origine, le siège du domaine. Par la suite, un nouveau propriétaire⁵² aurait fait ériger, à moins de 500 m, une *villa* résidentielle, laissant subsister les installations du premier site. Enfin, au Ier s. ap. J.-C., la création d'une seconde unité rustique, installée près de la carrière ayant pu servir à la construction de la *villa*, aurait parachevé le déploiement des équipements domaniaux. La seconde solution, susceptible d'éclairer les relations entre Roquelune et l'Auribelle-Basse, fait une fois de plus appel au concept de mobilité des biens et titres de propriétés: en effet, par achat, confiscation ou échange, on peut parfaitement imaginer que le premier aurait échoué au second lors de sa fondation et que pour des raisons pratiques, le propriétaire aurait laissé fonctionner cet établissement tardo-républicain, peut-être en le louant à des colons ou en y installant du personnel servile encadré par un *vilicus*.

Le second problème est celui de la taille du *fundus* de l'Auribelle-Basse; une estimation fondée sur la carte de l'occupation du sol de cette zone de la basse vallée de la Peyne au Ier s. ap. J.-C. conduit à proposer⁵³, en utilisant la théorie des polygones de Thiessen, une superficie du finage domanial d'environ 200/210 ha. Cette proposition est similaire à celle faite pour le territoire de la *villa* des Près-Bas à Loupian dont la physionomie architecturale des Ier/IIe s. ap. J.-C. — bien connue par les fouilles programmées qui y ont été effectuées — ne devait pas être très éloignée de celle de l'Auribelle-Basse⁵⁴. Précisons d'ailleurs qu'au Haut-Empire, la surface occupée par les bâtiments de cette *villa* est estimée à environ 4000/5000 m², ce qui est très proche de la superficie de notre site. Cependant, dans un cas comme dans l'autre, les estimations ne tiennent pas compte de deux facteurs déterminants qui sont le possible morcellement du finage domanial et l'imbrication probable des propriétés les unes dans les autres⁵⁵. Enfin, l'examen des documents planimétriques (cartes, cadastres, photographies aériennes) n'a pas permis de déceler une quelconque organisation parcellaire autonome pouvant révéler qu'il s'agissait de *fundi concessi* ou de *fundi assignati*.

Pour progresser dans notre problématique, intéressons-nous à présent à une *villa* située en bordure de l'ancien étang de Pézenas, sur la rive droite de la Peyne.

3b. [*La villa de La Perrière à Pézenas*]. — Au lieu-dit «La Perrière», des prospections de surface effectuées dans les années 1960 avaient permis d'observer la présence, sur plusieurs terrasses cultivées, d'abondants fragments de céramiques et de débris architecturaux couvrant environ deux hectares. Implanté en bordure de la nécropole protohistorique de St-Julien, le site a pu bénéficier en 1991, d'une prospection systématique destinée à confronter l'ensemble des données disponibles (ramassages anciens, informations orales ...) avec les observations de terrain. C'est sur la parcelle la plus haute qu'est localisée la partie résidentielle de la *villa* puisque c'est là qu'ont été recueillis des restes de mosaïques et des fragments de marbre; dans les années 1960, des travaux agricoles auraient même entraîné la mise au jour de trois têtes de statues en marbre dont on cherche actuellement à retrouver la trace. Cette information est à mettre en parallèle avec la présence, dans les réserves du Louvre, d'un buste de dynaste et d'un torse de jeune homme portant pour seule mention «provenance Pézenas»⁵⁶. Compte tenu de la fréquence relative de ce type d'élément sur les *villae* de la région⁵⁷, il n'est pas exclu que ces deux pièces puissent provenir de La Perrière — qui est le plus grand site antique actuellement connu sur la commune de Pézenas — ce qui constituerait un argument supplémentaire en faveur de l'existence d'une grande *villa* disposant d'une aîle résidentielle.

Les quatre parcelles inférieures étaient quant à elles occupées, toujours d'après les prospections de surface, par les installations de stockage et de transformation des produits agricoles, peut-être aussi par des bâtiments destinés au logement de la main d'oeuvre du domaine. En 1990, l'arrachage de la vigne située sur l'une d'elles, séparée de la *pars urbana* par un mur de terrasse d'1,50 m, a permis de localiser le chai vinicole, révélé par la destruction d'une batterie de *dolia*.

L'ensemble de ces parcelles présente une orientation à N-32°-E, isocline à celle de la première centuriation biterroise, dite Béziers B; le site étant d'ailleurs implanté de part et d'autre d'un *decumanus* de ce cadastre. La chronologie des débuts de l'occupation — fixée à la fin du IIe s. et au début du Ier s. av. J.-C. grâce à un abondant mobilier — est tout à fait contemporaine de la datation admise pour ce système et La Perrière entre donc dans la catégorie des nombreux sites précoloniaux du Biterrois — au même titre que Roquelune — installés sur les axes majeurs (*kardines* et *decumani*) du Béziers B. Nous serions donc en présence d'un établissement rural présentant une genèse ancienne, implanté sur un terroir à très forte potentialité agricole et bénéficiant de la proximité d'un vaste étang dont il pouvait exploiter les nombreuses ressources⁵⁸. Au cours du Ier s. av. J.-C. et surtout durant le Haut-Empire, le site gagne en superficie et atteint rapidement des dimensions qui le font se rapprocher des plus grandes *villae* micro-régionales, telles Pabiran et Lieussac à

Montagnac ou bien encore La Vérune à Neffiès. Des dépotoirs sont installés sur une partie de la nécropole protohistorique voisine tandis qu'un petit bâtiment et un bassin, peut-être destinés à la production de vin, sont construits à environ 250 m au nord des bâtiments principaux. A partir du IIIe s., l'occupation tend à se rétracter; une tombe à inhumation sous tuiles est installée dans la *pars urbana* au IVe ou Ve s. et la *villa* paraît être désertée dans le courant du Ve s. comme l'indique l'absence de mobilier du haut Moyen-Age. Il est probable que les ruines des bâtiments antiques soient restées en élévation durant une bonne partie du Moyen-Age puisque une chapelle funéraire, celle des maîtres templiers de la commanderie de Pézenas sera érigée au XIIe s. contre la partie résidentielle du site. Aujourd'hui, seule subsiste à cet emplacement — désigné comme «église funéraire du Commandeur» sur le plan terrier du XVIIIe s. — une maison dénommée «St-Siméon le Vieux». Tous ces éléments montrent en définitive, que La Perrière est un site à occupation longue, dont la fondation est contemporaine des premières décennies de l'occupation romaine et qui présente, au moins pour la période post-augustéenne, toutes les caractéristiques d'une grande *villa*.

Pour tenter d'estimer la taille de son *fundus*, on a la chance de disposer d'une carte de l'occupation du sol très complète, d'abord basée sur une surveillance étroite de tous les travaux agricoles et urbains réalisés sur la partie sud-occidentale de la commune de Pézenas depuis une trentaine d'années et complétée ensuite par une prospection systématique, effectuée en 1991 et 1998/1999 sur plus de 200 ha situés autour de l'*oppidum* de St-Siméon, sur la rive droite de la Peyne. A l'inverse de la *villa* voisine de L'Auribelle-Basse, aucun autre établissement rural n'a pu être localisé dans un rayon de 1200 m et La Perrière paraît donc «relativement isolée». L'application de la méthode des polygones de Thiessen permettrait d'estimer la taille de son territoire à environ 215 ha. La similitude de ce chiffre avec celui proposé pour L'Auribelle-Basse est extrêmement troublante mais il faut tout de même retrancher une trentaine d'hectares occupés par l'étang⁵⁹.

Quoiqu'il en soit, et même en tenant compte de ce paramètre, les superficies théoriques des deux *fundi* restent dans le même ordre de grandeur: il semble s'agir de grands domaines. Toutefois, trop d'incertitudes — qui ont déjà été évoquées plus haut — pèsent sur ces estimations dont on ne sait finalement que faire: est-il par exemple pertinent de souligner que les grands sites semblent disposer de grands *fundi*? L'isolement relatif de La Perrière et la situation inverse de L'Auribelle-Basse expriment-ils des différences de statut juridique ou témoignent-ils tout simplement de modes d'exploitation du sol différents? En fait, la seule certitude que nous ayons est celle de terroirs exploités de manière intensive et sur lesquels la viticulture devait représenter, au moins durant le Haut-Empire, une activité importante. Il faut donc imaginer, à l'inverse des cas de Sept-Fonts et de Bourgade, un usage du sol davantage réglementé, adapté aux fortes potentialités du sol, aux ressources fournies par l'étang et la rivière toute proche et surtout à

la densité de l'occupation du sol. Mis à part le cas particulier de L'Auribelle, pour lequel la proximité immédiate de deux établissements ruraux pose la question d'une organisation domaniale complexe mais peu être aussi assez exceptionnelle⁶⁰, l'image renvoyée par la carte de répartition des sites du Haut-Empire et surtout par l'analyse détaillée des données matérielles en notre possession, est donc celle d'une micro-région exploitée à partir d'un réseau dense d'unités productives. Que ce réseau ait été composé d'une grande variété d'établissements ruraux⁶¹ semble évident — c'est en tout cas ce qui ressort d'un classement réalisé sur plus de deux cents sites — qu'il ait évolué dans le temps l'est aussi mais, dans l'état actuel des recherches, on ne peut guère aller plus loin⁶².

4. [Conclusion]. — Les trois dossiers présentés ici montrent, pour le territoire de la Cité de Béziers, la grande diversité des situations auxquelles nous sommes confrontés lorsqu'il s'agit d'évaluer les relations entre les paysages — ou plutôt les terroirs — et l'usage du sol.

Sept-Fonts est situé aux confins nord-orientaux du Biterrois et matérialise l'existence de terres arcifinales ayant fait l'objet d'une *occupatio* et peut-être destinées à l'élevage. Avec l'atelier de Bourgade, nous nous rapprochons très fortement du centre urbain de la colonie de Béziers. Pourtant, l'analyse de l'ensemble de la documentation disponible nous conduit à restituer ici un *saltus* occupant, sur 20/25 km², une vaste zone peu propice à l'agriculture et vide d'établissement rural. Ici, c'est l'activité artisanale qui prévaut et cet atelier présente toutes les caractéristiques d'un grand centre de production, déjà pré-industriel. La découverte de deux marques régulières locales a permis de proposer un modèle d'évolution de l'officine sur la longue durée mais le raisonnement apparaît finalement bien fragile si l'on considère le nombre important d'hypothèses ayant servi à son élaboration. Néanmoins, on peut au moins affirmer qu'il existe une relation avérée entre la présence de ce *saltus* et l'apparition, au Haut-Empire, de trois officines de potiers (Bourgade, Capitou, Clairac), fortes consommatrices de bois, sur ce secteur.

Dans la basse vallée de la Peyne, l'analyse de la carte de l'occupation du sol nous place en revanche devant une configuration plus classique: celle de terroirs intensément exploités par un réseau dense d'établissements ruraux. Deux études de cas concernant deux *villae* voisines s'attachent à démontrer encore une fois la grande diversité des situations et soulignent l'intérêt méthodologique des approches monographiques, développées à l'intérieur d'un cadre micro-régional cohérent.

Cependant, la difficulté d'approcher les réalités antiques est très nette et je ne crois pas que l'on puisse proposer d'explication globale pour appréhender le fonctionnement des réseaux d'établissements ruraux, surtout en l'absence de document épigraphique explicite. Celle-ci gomme en effet les particularités de chaque site, qui a son histoire propre, et substitue à une recherche qui doit encore être largement approfondie, des modèles que se veulent définitifs et qui apparaissent en définitive comme trop théoriques. En fait, si l'analyse globale de ces données permet

d'appréhender une certaine unité de fonctionnement et tend à montrer qu'il semble exister, pour tous les établissements ruraux d'une même micro-région, une sorte de «fond commun», il devait exister toute une gamme d'activités agricoles et artisanales dépendantes des spécificités locales que nous ne pouvons pas réellement cerner. Fort heureusement, la mise en place, en Biterrois, de grands chantiers de fouilles préventives liées à la construction de l'autoroute A. 75 devrait permettre — grâce notamment aux nombreuses études paléoenvironnementales — de les mettre en évidence ...

Besançon/Lattes.

STÉPHANE MAUNÉ

ANNEXE

Le texte de Siculus Flaccus, extrait du *De Conditionibus agrorum*, Th. 104-107 (trad. Clavel-Lévêque et alii 1993, p. 21-29).

«Dans certaines régions, les uns mettent des bornes en pierre, d'autres des bornes de matériaux divers; certains ont soin d'apporter n'importe quelles pierres étrangères au terrain pour que l'on voie bien qu'elles ont été placées artificiellement, comme bornes de limite; certains aussi mettent des pierres lisses, d'autres encore des pierres inscrites, d'autres des pierres numérotées; les uns les mettent seulement dans les angles saillants, même les plus petits, d'autres sur toutes la longueur, d'autres encore, assez nombreux, à intervalles réguliers. Dans certaines régions, des bornes ont été placées par deux dans tous les angles saillants, de façon que chacune regarde la ligne droite de limite qui lui correspond. Ainsi (Th. 104) donc, comme je l'ai dit plus haut, il faut surtout observer les habitudes de la région.

Voici encore autre chose à quoi il faudra veiller: comme on a l'habitude de faire des tombes et de mettre des colonnes funéraires aux extrémités des terres, que l'on n'aille pas prendre, par erreur, ces cippes pour des bornes; car, en terrain pierreux et inculte, on fait des tombes même au milieu d'une possession. Il faudra donc tout examiner, comme nous l'avons dit plus haut, avec le plus grand soin, pour que la limite soit nettement établie selon la coutume de la région et sur la foi des bornes.

Quelquefois aussi, nous trouvons des pierres marquées qui se présentent aux limites; et quelques unes, si la limite se poursuit en ligne droite, portant des signes, et dans les angles saillants, des gammas, les pierres regardant les lignes droites qui leur correspondent.

Nous en trouvons aussi quelques-unes marquées d'une croix.

Certains estiment et trouvent bon que l'on doive de toute façon, en règle générale, trouver un signe sous toutes les bornes; ce qui, en soi, est laissé au bon vouloir de chacun. S'il y avait des lois, des coutumes ou des pratiques assurées, on trouverait toujours un signe semblable sous toutes les bornes. En réalité, puisque cela a été laissé au bon vouloir de chacun, sous certaines bornes, rien n'a été déposé, mais sous d'autres nous trouvons des cendres, des charbons de bois, ou des débris de poterie ou de verre, des pièces qu'on y a jetées, ou de la chaux ou du plâtre. (Th. 105) Cela est laissé, cependant, comme on l'a dit plus haut, au bon vouloir de chacun.

Si on trouve du charbon ou de la cendre, c'est pour une règle unique et bien assurée, qui a été observée par les anciens, et négligée par la suite: c'est pourquoi on peut trouver des signes différents, ou n'en trouver aucun. En effet, dans leur opérations de bornage, ils plaçaient les pierres elles-mêmes debout sur le sol ferme, tout près de l'endroit où elles seraient posées une fois les fosses réalisées, et ils les couronnaient d'onguent, de bandelettes et de couronnes.

Dans les fosses où ils allaient les planter, on faisait un sacrifice, on immolait une victime que l'on brûlait avec des torches ardentes; dans la fosse, la tête couverte, ils versaient goutte à goutte le sang, et ils y jetaient de l'encens et des fruits. Ils jetaient aussi dans les fosses des rayons de miel, du vin et d'autres fruits qu'on a l'habitude de consacrer au dieu Terme. Une fois toutes les offrandes consumées par le feu, ils plaçaient les pierres sur les restes incandescents et ils les calaient avec le plus grand soin. De plus, après avoir jeté des pierres, ils les foulaient tout autour pour que les bornes tiennent plus ferme. Tel était donc le sacrifice que faisaient les propriétaires, quand ils établissaient des limites entre eux. S'il s'agissait de placer des bornes dans un *trifinium*, c'est-à-dire à l'endroit où se rejoignaient trois possesseurs, tous les trois faisaient le sacrifice. Aussi nombreux qu'étaient les propriétaires dont les terres étaient contiguës, tous, au terme d'un accord, plaçaient des bornes et faisaient un sacrifice, et l'accord des possesseurs garantissait les bornes. Enfin, dans certaines (Th. 106) régions, on nous invite à observer des têtes d'amphores plantées à l'envers comme bornes.

Donc l'accord entre les possesseurs, comme nous l'avons dit plus haut, consacre les bornes. Celles-ci, comme nous l'avons dit précédemment, doivent avoir été placées dans tout les angles et saillants. Mais dans certaines régions, sur une longue distance et entre beaucoup de possesseurs, ce sont souvent des lignes droites et des buissons qui font la limite; de même, parfois, on trouve des bornes plantées seulement à travers les superficies de chaque possesseur, c'est-à-dire de l'extrémité à l'autre, autrement dit depuis le début de la limite jusqu'à sa fin, à l'endroit où la limite de l'autre propriété commence à être observée. Mais certains en ont plusieurs, intermédiaires au sein de leur superficies. Si l'une de ces bornes est déplacée sur une longue distance, la ligne droite de limite doit subsister sur un long tracé et entre plusieurs possesseurs; à défaut, il est inévitable que cela suscite l'erreur pour la région toute entière et non seulement pour le secteur où la borne a été déplacée, que soit introduite la chicane, et que les limites soient confondues dans un sens et dans l'autre.

Tout ce que nous avons dit plus haut concerne les bornes en pierres, soit que l'on cherche des signes placés en dessous, ou des marques, des lettres ou des nombres, tout cela doit être observé avec le plus grand soin selon la coutume de la région; et cependant il faut aussi accorder du crédit aux choses inaccoutumées qui sont réalisées manuellement, puisque l'on comprend qu'elles sont réalisées d'un commun accord par les possesseurs. Si ce sont des poteaux de bois qui sont disposés comme bornes, ou des amas de pierres que l'on a entassées, ceux que l'on appelle scorpions, ou ceux qui se présentent comme des murs et que l'on appelle *attinae*, ou encore des têtes d'amphores plantées, ou des pierres brutes portant une marque, ou toute autre chose (Th. 107) que l'on verra tenir lieu de borne, les types de bornage doivent être admis en fonction des coutumes de la région et en fonction des voisins».

1. S. Mauné, *Les campagnes de la Cité de Béziers dans l'Antiquité*, IIe s. av. J.-C./VIe s. ap. J.-C., Coll. Archéologie et Histoire romaine I,

Montagnac 1998, 532p. et travaux en cours. 2. *Ibid.* 17-39 et S. Mauné, *L'habitat rural dispersé des VIe et Ve s. av. J.-C. en Languedoc central: études de cas et perspectives*, in S. Mauné dir., *Recherches récentes sur les établissements ruraux protohistoriques en Gaule méridionale, IXe-IIIe s. av. J.-C.*, Actes de la table-ronde de Lattes, 18 mai 1997 (Montagnac 1998) 45-73. 3. M. Christol, *De l'Italie à la Gaule méridionale: transferts d'influences, d'après les inscriptions de la fin du Ier s. av. J.-C. et du Ier s. ap. J.-C.*, in *Roma y el nacimiento de la cultura epigrafica en Occidente*, Institut Fernando Le Catholique (Saragosse 1995) 49-56, du même auteur: *Epigraphie et territoire autour de Narbonne-Béziers, à propos d'une inscription d'Aigues-Vives, Hérault*, in *Gallia* 52 (1995) 333-342 et en dernier lieu: M. Christol, G. Fedière, *La présence italienne dans l'arrière-pays de Narbonne: le dossier des Usuleni. Epigraphie de l'instrumentum domesticum et épigraphie lapidaire*, dans *DHA*. (1999) 81-100. 4. M. Clavel-Lévêque, *Résistance, révoltes et cadastres: problèmes du contrôle de la terre en Gaule Transalpine*, in *Actes du colloque de Tokio, Forms of control and subordination in Antiquity* (Tokyo 1988) 177-208; M. Clavel-Lévêque, *L'implantation des cadastres romains en Gaule méridionale et l'évolution des rapports gouvernants/gouvernés*, in *Actes du colloque «Gouvernants et gouvernés dans l'Imperium Romanum (IIIe av. J.-C.-Ier ap. J.-C.)»*, 28-31 mai 1989, Université Laval (Canada), CEA XXVI 73-91; M. Clavel-Lévêque, *Béziers: territoire et cité. La fonction génétique du cadastre précolonial*, in *Actes du colloque européen «Cité et territoire»*, Béziers, 14-15-16 octobre 1994, 89-100; M. Clavel-Lévêque, *Atlas des cadastres de Gaule 1. Le réseau centurié Béziers B* (Paris 1995). 5. S. Mauné, *La question des premières installations italiennes en Transalpine occidentale (IIe s./Ier s. av. J.-C.)*, in *Gallia* 57 (2000) 231-260. 6. S. Mauné, *L'habitat rural dans le Biterrois nord-oriental*, in *Actes de la table-ronde du GDR 954 du CNRS* (Aix-en-Provence, sept. 1995), *Le IIIe s. en Gaule Narbonnaise* (J.-L. Fiches dir.) (Antibes 1996) 213-217 et S. Mauné, *Les campagnes* 106-117. 7. J.-L. Fiches dir., *Le IIIe s. en Gaule Narbonnaise, Actes de la table-ronde du GDR 954 du CNRS*. 8. Cette situation, qui peut être valable durant un laps de temps immédiatement postérieur à la fondation d'une colonie et à l'attribution de lots coloniaux d'un seul tenant, peut évoluer très rapidement, en fonction des regroupements fonciers et des partages successoraux. Voir à cet égard la mise au point de R. Compatangelo: *Prospection archéologique et domaine: modèles historiques et réalités de terrain*, in *Du Latifundium au Latifondo, Actes de la Table-ronde internationale de Bordeaux, 17-19 décembre 1992*, Publications du Centre Pierre Paris (URA 991), 25 (Paris 1995) 45-66 (52). Dans notre région, il est encore presque impossible d'appréhender la réalité matérielle de cette phase coloniale puisque l'évolution ultérieure l'a profondément transformée. 9. Th. Odier, *Habitats, sols et cadastres dans le Tricastin*, in F. Favory, J.-L. Fiches dir., *Les campagnes de la France Méditerranéenne dans l'Antiquité et le Haut Moyen-Age: approches micro-régionales* (Paris 1994) 73-107; J.-F. Berger, F. Favory, Th. Odier, M.-P. Zannier, *Pédologie et agrologie antique dans le Tricastin central* (Drôme-

Vaucluse) d'après les textes agronomiques et épigraphiques latins et les données géoarchéologiques, in *La dynamique des paysages protohistoriques, antiques, médiévaux et modernes, Actes des XVIIe Rencontres internationales d'archéologie et d'Histoire d'Antibes, 19-21 octobre 1996* (Sophia Antipolis 1997) 127-154 et en dernier lieu, M. Christol, J.-Cl. Leyraud, J.-Cl. Meffre, *Le cadastre C d'Orange. Révisions épigraphiques et nouvelles données d'onomastique*, in *Gallia* 55 (1998) 327-343. 10. R. Compatangelo, *Prospection archéologique et domaine* 53. 11. On attend également beaucoup de l'exploitation des textes livrés par l'*instrumentum* (marques téglulaires, *signacula*, étiquettes en plomb ...), source essentielle de nos connaissances — notamment ceux portant sur la nature des productions agricoles et artisanales domaniales — qui reste encore largement sous-exploitée. 12. Le site (commune de St-Pons-de-Mauchiens) se trouve à environ 12 km au nord-est de Pézenas, sur la rive gauche de la vallée de l'Hérault (carte IGN 2644 est au 1. 25 000e). 13. Pour une vue d'ensemble des résultats de cette fouille: S. Mauné, *Le site de Sept-Fonts (St-Pons-de-Mauchiens, Hérault), une limite de propriété augustéenne?*, in *DHA*. 18/2 (1992) 313-317; S. Mauné, *Les limites de propriétés antiques en Biterrois: l'exemple de Sept-Fonts (St-Pons-de-Mauchiens, Hérault), archéologie et sources textuelles*, in *Actes des journées internationales «De la terre au ciel I»* (Mars 1993), *Annales Litt. de l'Université de Besançon* (Besançon 1994) 65-70; S. Mauné, *Un lot de céramiques augustéennes à Sept-Fonts (St-Pons de Mauchiens, Hérault)*, in *Actes du Congrès international de la SFECAG, Le Mans, 8-11 mai 1997* (Marseille 1997) 457-480 et en dernier lieu, S. Mauné, *Les campagnes* 451-453. 14. M. Feugère en 1988 (sondages) et nous-même en 1992 et 1995 (fouille extensive). 15. Th. 105-106; M. Clavel-Lévêque, D. Conso, F. Favory, J.-Y. Guillaumin, Ph. Robin, *Siculus Flaccus. Les conditions des terres. Corpus agrimensorum romanorum I* (Naples 1993). 16. M. Gurrera, F. Gallemi, *El jaciment de Can Soleret (Mataro, Maresme). Un limit de propietat rural privada en época romana al Maresme*, in *Laietania*, 9 (1994) 159-180 et O. Olesti, J. Masso, *Une limite de propriété rurale dans l'ager Tarraconensis*, in *Chronique. Paysages et cadastres de l'Antiquité*, in *DHA*. 23/2 (1997) 224-232. 17. Un grand merci à G. Fedièrre qui m'a livré ces informations et a eu la gentillesse de me mettre en contact avec le propriétaire de cette parcelle chez qui nous nous sommes rendus pour dessiner les amphores et l'urne en céramique commune. 18. S. Mauné, *Les campagnes* 453-454 et 178-182. 19. Ni le cartulaire d'Agde, de Gellone, d'Aniane ou de Béziers ne mentionnent ce toponyme; quant au cartulaire de Valmagne, il fait actuellement l'objet d'une nouvelle traduction et d'une étude avant publication. La proximité du domaine de Novi et de l'abbaye autorise à quelques espoirs et nous attendons donc sa publication avec impatience. 20. F. Favory, *Retour critique sur les centuriations du Languedoc oriental, leur existence et leur datation*, in G. Chouquer dir., *Les Formes du Paysages. 3. L'analyse des systèmes spatiaux* (Paris 1997) 96-126 (107). 21. Le site (commune de Servian) se trouve à sept kilomètres au nord-est de la ville antique de Béziers, sur la rive

gauche du bassin versant du Libron (carte IGN 2545 ET au 1. 25 000e). Couvrant environ 2,5 ha, il est implanté à 30 m d'altitude sur une parcelle exposée au sud, à moins de 250 m de la rivière Rendolse, affluent du fleuve côtier Libron et à 1200 m au nord de la *via Domitia*. L'environnement géologique est extrêmement favorable à l'implantation d'un atelier puisque l'on se trouve ici sur un très vaste glacis villafranchien constitué de colluvions associant du cailloutis, des sables et des limons argileux. 22. Le dossier toponymique est particulièrement précieux pour cette étude de cas parce qu'il témoigne de l'importance du parler populaire et de la tradition orale pour l'enquête archéologique. Les Méjadiès est en effet un terme dérivant de l'occitan «mièja» signifiant «limites» et bien que l'on ne puisse exclure, a priori, un lien avec la proximité de la limite communale actuelle Béziers/Servian, il est probable que ce nom renvoie à une division de l'espace bien antérieure à l'époque moderne. Ajoutons également que dans un document manuscrit rédigé en 1958 par Melle de Sarret de Coussergues à propos du tracé de la voie Domitienne aux abords de la rivière Libron, le domaine de Bourgade est désigné sous le nom de «Fornols»; toponyme que l'on mettra en relation avec le terme occitan *for(n)* lui-même dérivé du latin *furnum* et qui signifie «four» (document inédit cité par l'érudit E. Massal dans: *Étude des voies anciennes aux environs de St-Thibéry-Cessero. La traversée de la vallée de l'Hérault*, dactyl., sans date [années 1970], St-Thibéry, Archives du Service Régional de l'Archéologie Lang./Rouss.). Enfin, terminons en précisant que le tènement situé immédiatement au nord des Méjadiès est désigné, sur le cadastre de 1832 sous le terme de «Plan de Las Fédas» et que ce nom populaire est sans aucun doute à mettre en relation avec la proximité de fours antiques, restés peut-être en élévation durant toute l'époque médiévale et la période moderne et qui devaient marquer l'imaginaire collectif. Francisé sous le terme des «Demoiselles», ce nom est d'ailleurs celui des lieux-dits où se trouvent deux autres officines biterroises du Haut-Empire: celle de Boujan-sur-Libron et celle de Tourbes. 23. L. Noguier, *Chronique archéologique*, in *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 2e série, première livraison, tome 7, XV (1873) 204. 24. C'est à G. Fedièrre que revient toutefois le mérite de cette découverte: G. Fedièrre, *Découverte de sites gallo-romains dans des zones lotissables de la commune de Béziers*, in *Bulletin de la Société Archéologique de Béziers*, 5e série, 6 (1970) 11-21 (13). 25. M. Dodinet, *Carte archéologique et cadastres romains: l'exemple du nord Biterrois*. Thèse de IIIe cycle, dactyl. (Besançon 1985); M. Dodinet, J. Leblanc, *La production de céramiques gallo-romaines à «bords noircis» et à «patine cendrée» dans le Biterrois*, in *Documents d'Archéologie Méridionale* 11 (1988) 135-143. 26. F. Laubenheimer, *La production des amphores en Gaule Narbonnaise* (Paris 1985) 187-191. 27. Recherches effectuées avec le précieux concours de D. Pierre (Club Archéologique de Montagan-Pézenas) que nous remercions ici. 28. En dernier lieu, S. Mauné, *Les campagnes* 213-217. 29. Sur les bâtiments de Sallèles d'Aude, F. Laubenheimer, *Sallèles d'Aude, Un complexe de potiers gallo-romains: le quartier artisanal* (Paris

1990); sur celui de l'atelier du Bourbou, I. Bermond, Ch. Pellecuer, *La villa et le domaine dans la région de l'Étang de Thau de l'époque républicaine à la période du Haut-Empire (Hérault, France)*, in *Actes du deuxième colloque européen de Béziers «Cité et territoire»*, Béziers, 24-26 octobre 1997 (Paris 1998) 55-66 (63 et figure 9). 30. Sur l'atelier des Demoiselles à Tourbes: S. Mauné, *Nouvelles données sur la céramique «brune orangée biterroise» (BOB): l'atelier des Demoiselles à Tourbes (Hérault)*, in *Actes du congrès international de la SFECAG, Dijon, 16-19 mai 1996* (Marseille 1996) 395-407; S. Mauné, *Les campagnes* 458-461; sur les ateliers du secteur Aspiran/Tressan/St-Pargoire, *ibid.* 219-224 et catalogue ainsi que S. Mauné, *Les ateliers de potiers d'Aspiran. Nouvelles données et perspectives*, in F. Laubenheimer dir., *Le monde des potiers gallo-romains, Actes du colloque international de Sallèles d'Aude des 27-28 septembre 1996* (Paris 2001) 163-198. L'atelier du Bourbou, déjà cité, paraît également isolé et est associé à la *villa* des Près-Bas, distante d'environ 1300 m. 31. F. Laubenheimer, *La production des amphores en Gaule Narbonnaise* (Paris 1985). 32. La fouille d'une partie de l'officine de Capitou a été effectuée par J.-L. Espérou et D. Rouquette et ses résultats ont donné lieu à un mémoire de maîtrise: J. Guerre, *Deux fours de potier à Servian (Hérault): production et diffusion*, in *Mémoire de Maîtrise d'archéologie*, Université de Montpellier III (1997). Inédit. Au sujet de l'atelier de Clairac (Béziers): J. Giry, G. Fédières, *Les cantons de Béziers, répertoire et carte archéologique de l'Hérault*, in *Bull. de la Société Archéologique de Béziers*, 5e série, 15 (1979) 47-85 (79) et M. Dodinet, J. Leblanc, *La production de céramiques gallo-romaines à «bords noircis» et à «patine cendrée» dans le Biterrois*, in *Documents d'Archéologie Méridionale* 11 (1988) 135-143. 33. S. Mauné, G. Loison, *Étude documentaire préalable, autoroute A75, section Pézenas/Béziers*, AFAN/DDE Hérault/Ministère de la Culture (1998, inédit). 34. A. Durand, *Les paysages médiévaux du Languedoc (Xe-XIIIe siècles)* (1998) 197. 35. Sur la relation entre subsécives et forêt, on se reportera notamment au *De condicionibus agrorum* de Siculus Flaccus (Th. 127-128). Il est très probable que l'on soit ici en présence d'une *silva publica* exploitée pour son bois et également utilisée pour la pâture du bétail. 36. M. Passelac, *Céramiques communes gallo-romaines en Languedoc occidental: exemples de production et de consommation (fin Ier s. av. notre ère-IIe s. de notre ère)*, in *Les céramiques communes de Campanie et de Narbonnaise (Ier s. av. J.-C.-IIe s. ap. J.-C.). La vaisselle de cuisine et de table. Actes des journées d'étude Naples 1994* (Naples 1996) 361-387 (373). 37. Ch. Pellecuer, H. Pomaredes, *La céramique commune «Brune Orangée Biterroise» (BOB). Une production languedocienne des IIème-IIIème siècles après J.-C.*, in *Actes du Congrès international de la SFECAG, Cognac, 1991* (Marseille 1991) 365-383; F. Laubenheimer, *Sallèles d'Aude*. 38. Pour se faire une idée de la grande polyvalence de la BOB, on précisera qu'au sein d'un dépotoir inédit du plein IIIe s., mis au jour lors des fouilles de la *villa* de Lieussac à Montagnac, cette céramique représente près de 70% de la vaisselle (en nombre d'individus) ce qui est considérable. 39. M. Clavel-

Lévêque, *Le cadastre impérial A de Béziers*, in G. Chouquer, F. Favory, *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique* (Paris 1992) 141. 40. En effet, comme le montre l'examen du cadastre de 1832, le chemin de Bourgade (le *kardo*), s'infléchit vers l'ouest au niveau de cette limite parallèle à la domitienne puis reprend, sur environ 600 m, l'orientation de la centuriation. Ce décalage s'explique par la présence d'un réseau très dense de ruisseaux profonds qui auraient gêné, voire rendu caduque la matérialisation effective de ce *kardo* sur le tènement du Plan de las Fédas. Les aménageurs chargés de la matérialisation de ce système ont donc décalé l'axe cadastral de 100 m à l'ouest pour éviter ces problèmes. Observons également qu'au niveau de cet axe, le réseau des ruisseaux est réuni et adopte également une orientation isocline au Béziers A. 41. Voir à cet égard dans R. Compatangelo, *Prospection archéologique et domaine 65*, l'exemple du domaine de Ditchley (Oxfordshire) limité par un large fossé antique. 42. Cette zone d'un seul tenant, d'environ 190 ha, est structurée par un parcellaire très homogène, orienté à N-42°-E et vient buter contre la voie Domitienne. L'étude détaillée de ce secteur et sa prospection systématique sont deux priorités scientifiques car il est possible que l'on soit ici en présence d'un *fundus* antique ayant généré sa propre organisation parcellaire, comme par exemple l'exemple bien connu de la *villa* de Tourmont dans le Jura, étudié par R. Compatangelo. Mentionnons toutefois que l'orientation à N-42°-E est également celle de la première centuriation de Lodève ce qui pose un certain nombre de problèmes. Quoiqu'il en soit, la proximité immédiate de cet ensemble et de celui de Bourgade apparaît d'ores et déjà comme très intéressante. 43. L. Chabal, F. Laubenheimer, *L'atelier gallo-romain de Sallèles d'Aude: les potiers et le bois*, in *Terres cuites et société, Actes des XIVe rencontres d'archéologie et d'histoire d'Antibes* (Juan-les-Pins 1994) 99-129 (127). 44. Sur l'exploitation de la forêt dans l'Antiquité, voir l'exemple de l'Italie dans A. Giardina, *Allevamento ed economia della silva in Italia meridionale: trasformazioni e continuità in società romana e produzione schiavistica*, in *L'Italia: insediamenti e forme economiche* (Bari 1981) 87-113. 45. M. Christol, G. Fédière, *La présence italienne dans l'arrière-pays de Narbonne: le dossier des Usuleni. Epigraphie de l'instrumentum domesticum et épigraphie lapidaire*, dans *DHA*, 25 (1999) 81-99. 46. L'élément le plus significatif est la fabrication, à Capitou, de céramiques fines glaçurées qui, au vu de leurs caractéristiques, pourraient avoir été tournées par des artisans italiens. 47. Sur ce grand établissement rural biterrois: G. Fédière, J. Giry, *Les cantons de Béziers, répertoire et carte archéologique de l'Hérault* (suite), *BSAB*, 5e série, 10 (1973) 37-110 (98-109, site n. 88). 48. S. Mauné, *Les campagnes* 25-26 (*Piscenae/Pézenas*; 420-429 (catalogue communal) et p. 490-492 (*villa* de l'Auribelle et son aqueduc). 49. Sur la question de la fabrication des outils en fer au sein des grands établissements ruraux antiques de Narbonnaise, voir dans M. Feugère, V. Serneels dir., *Recherches sur l'économie du fer en Méditerranée nord-occidentale*, Monographies Instrumentum 4 (Montagnac 1998), les exemples des sites de St-Jean d'Aureilhan et de la Domergue (Béziers,

Hérault), des Près-Bas (Loupian, Hérault) et des Coudoumines III (Caramany, Pyrénées-Orientales). 50. M. Christol, S. Mauné, *Deux fragments d'une inscription sur bronze découverts sur la villa de l'Auribelle-Basse à Pézenas (Hérault)*, à par. dans *Cahiers du Centre G. Glotz*. 51. M. Clavel, *Béziers et son territoire dans l'Antiquité* (Paris 1970) 591-593; voir aussi l'apport décisif en la matière, de la stèle funéraire de L. Valerius, découverte au pied de l'*oppidum* d'Aumes, distant de 5 km, et qui grâce à la mention de la tribu *Pupinia*, atteste formellement l'intégration de cet indigène et de sa famille au corps civique de la colonie de Béziers (M. Christol, *Notes sur l'inscription romaine de Marennas (commune d'Aumes)*, in *Études sur Pézenas et sa région* [1970] 5-13), formé de vétérans de la VII^e légion mais aussi de Gaulois ayant reçu la *civitas* de gouverneurs de Transalpine, sans doute à la suite de faits d'armes accomplis dans le corps des auxiliaires ou en raison de leur appartenance à l'aristocratie locale. Sur la question de la déduction coloniale de Béziers, voir en dernier lieu M. Clavel-Lévêque, *L'implantation coloniale et l'aménagement du territoire de Béziers*, in *Actes du deuxième colloque européen de Béziers «Cité et territoire» II* 13-30. 52. Dans cette hypothèse, l'existence de la *tabula* en bronze ne fait pas problème; en effet, *Cintu* [...] pourrait alors apparaître comme un indigène promu à la citoyenneté avant la déduction coloniale de Béziers, peut-être en ayant occupé une charge municipale au sein de l'*oppidum latinum* de *Piscenae* dont la localisation, quelque part dans la vallée de la Peyne, est certaine. 53. Six autres sites du Haut-Empire sont connus dans un rayon de 1500 m: établissements ruraux de Balsède, Roquelune, Le Traou-del-Counil-Ouest, La Roustanenque (Pézenas) et de St-Martin de Cros (Caux); *villae* de la Perrière et peut-être de St-Jean de Bébian (Pézenas) où est connue une plaque de *columbarium* portant les *tria nomina* de A. *Poblicius Felix* (S. Mauné, *Les campagnes* 420-429). 54. Bermond, Ch. Pellecuer, *Recherches sur l'occupation du sol dans la région de l'Étang de Thau (Hérault): Apport à l'étude des villae et des campagnes de Narbonnaise*, in *Revue Archéologique de Narbonnaise* 30 (1997) 63-84; Idd., *La villa et le domaine dans la région de l'Étang de Thau de l'époque républicaine à la période du Haut-Empire (Hérault, France)*, in *Actes du deuxième colloque européen de Béziers, «Cité et territoire»* 55-66. 55. Pour des exemples d'estimation de *fundi* biterrois ne tenant pas compte de la possibilité de domaines imbriqués, voir également L. Vidal, *Un domaine antique en Biterrois, La Domergue à Sauvian (Hérault, France)*, in *Actes du deuxième colloque européen de Béziers «Cité et territoire»* 31-53 (48) et I. Bermond, Ch. Pellecuer, *La villa et le domaine* 58 et fig. 2 pour la rive nord de l'étang de Thau. Les estimations de ces *fundi* — 520 ha pour La Domergue; 600 ha pour la *villa* de Mas Lavit à Mèze et 300 ha en moyenne pour la vingtaine d'autres *villae* de Thau — me paraissent un peu excessives, surtout si l'on considère qu'il s'agit de superficies d'une seul tenant ... 56. M. Grivaud de la Vincelle, *Recueil de monuments antiques: ancienne Gaule II* (Paris 1817) 253, pl. 32, n. 1-2 et E. Bonnet, *Carte archéologique de la Gaule romaine X, Hérault* (Paris 1946) 27. 57. S. Mauné, *Les campagnes* 250-251. 58. La pêche dans l'étang est peut-

être attestée par la découverte faite sur le site, de plombs de filet mais ceux-ci ont également pu être utilisés dans la Peyne toute proche. 59. Il n'est toutefois pas évident que l'étang ait été exploité comme tel dans l'Antiquité: comme celui de Clausonne (Gard), il a en effet pu être drainé pour être mis en culture, durant cette période avant de connaître une nouvelle phase palustre (Antiquité tardive/haut Moyen-Age) puis, au bas Moyen-Age, un nouvel achèvement: G. Fabre, J.-L. Fiches, J.-L. Paillet, *L'aqueduc antique de Nîmes et le drainage de l'étang de Clausonne: hypothèses sur le financement de l'ouvrage et sur l'identité de son concepteur*, in *Les aqueducs de la Gaule romaine et des régions voisines, Caesarodunum XXXI* (Limoges 1997) 193-219 (198-199). 60. Dans cette partie du Biterrois, les exemples de sites présentant une proximité topographique de ce type sont en effet très rares: citons, sur la commune du Pouget, les établissements ruraux de Coudeyssas et des Arénasses, tous deux fondés dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. et qui restent occupés jusqu'à la fin du haut Moyen-Age; et sur les communes de Popian/St-Bauzilles de la Sylve, le site de Féneirou (Haut-Empire) et la *villa* du Sigala-Haut (I^{er} s. av. J.-C./Haut-Empire). Les deux premiers sites, de superficie comparable, sont implantés en vis-à-vis, de part et d'autre d'une petite rivière qui pourrait constituer le terme de deux *fundi* distincts. Les deux autres, distants de 200 m, semblent être liés; Féneirou (800 m²) pouvant être un bâtiment constitutif du domaine du Sigala-Haut (S. Mauné, *Les campagnes* 370-373; 432 et 436-437). 61. Ce sont les petits et moyens établissements qui dominent; les *villae* étant relativement peu nombreuses. 62. Voir dans ce sens l'analyse prudente et concluante de P. Sillières, *Approche d'un espace rural antique: l'exemple de Vila de Frades en Lusitanie méridionale*, in *Du Latifundium au Latifondo, Actes de la Table-ronde internationale de Bordeaux* 21-30 (28) qui, traitant de la micro-région située autour de Sao Cucufate (Portugal), prône pour la présentation d'exemples concrets de recherches archéologiques de terrain. [S. M.]